

REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

PROVINCE DES BALE

COMMUNE RURALE DE YAHO



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

RAPPORT DE DIAGNOSTIC DU PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE YAHO

Version provisoire

Appui financier : PNUD / Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL)

Appui technique : EAC

Juillet 2020

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES	3
LISTE DES FIGURES	3
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	4
I - INTRODUCTION.....	5
1.1. Contexte et justification	5
1.2. Méthodologie	5
1.2.1. Phase préparatoire.....	7
1.2.2. Phase de démarrage.....	7
1.2.3. Phase pratique de terrain/diagnostique	7
2. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE	8
2.1. Situation géographique	8
2.2. Organisation administrative	8
3. MILIEU PHYSIQUE	11
3.1. Relief.....	11
3.2. Climat et changements climatiques.....	11
3.3. Hydrographie	12
3.4. Sols.....	13
3.5. Végétation.....	13
3.6. Faune et ressources halieutiques.....	14
3.7. Conclusion partielle sur l'analyse du milieu physique	14
4. MILIEU HUMAIN.....	16
4.1. Caractéristiques démographiques de la commune	16
4.1.1. Langues parlées, ethnies et religions	16
4.1.2. Structure de la population	16
4.1.3. Évolution de la population d'ici à 2024	17
4.1.4. Les facteurs explicatifs de la dynamique de la population	18
4.2. Organisation sociale de la commune de Yaho	19
4.2.1. Pouvoir traditionnel et moderne	19
4.2.2. Problématique du genre (rôle et place de la femme, et des jeunes accès aux ressources...)	20
4.3. Conclusion partielle sur l'analyse du milieu humain	21
5. OCCUPATION ET GESTION DE L'ESPACE.....	23
5.1. Occupation de l'espace.....	23
5.1.1. Zone d'habitations	23
5.1.2. Zone d'activités	23
5.1.3. Zone végétale	23
5.2. Gestion foncière.....	24
5.3. Conclusion partielle sur l'occupation de l'espace et la gestion foncière	25
6. SECTEURS DE PRODUCTION	26
6.1. Sous-secteur de l'agriculture.....	26
6.1.1. Les différentes spéculations.....	26
6.1.2. Systèmes de production et commercialisation	26
6.1.3. Moyens de production et contraintes	27
6.2. Sous-secteur élevage	28
6.2.1. Techniques de production	29
6.2.2. Santé animale	29
6.2.3. Structure d'encadrement et équipements	29
6.3. Sous-secteur sylviculture et pisciculture	30
6.3.1. Produits forestiers non ligneux	30
6.3.2. Production de miel	31
6.3.3. Équipements et infrastructures de production sylvicole	31
6.4. Conclusion partielle sur les secteurs de production.....	32

7.	SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION	33
7.1.	Commerce	33
7.2.	Transport	33
7.3.	Communication	33
7.4.	Tourisme et hébergement.....	34
7.5.	Institutions Financières	34
7.6.	Orpaillage.....	34
7.7.	Sources d'énergie	34
7.8.	Sécurité.....	35
8.	SECTEURS SOCIAUX	36
8.1.	Éducation et formation	36
8.1.1.	Enseignement primaire.....	36
8.1.2.	Enseignement post-primaire et secondaire	38
8.1.3.	Alphabétisation	40
8.2.	Santé.....	40
8.3.	Eau potable et assainissement	42
8.3.1.	Approvisionnement en eau potable	42
8.3.2.	Assainissement.....	44
8.4.	Formation professionnelle et emploi.....	45
8.5.	Sport, culture et loisir.....	45
8.6.	Analyse de l'état de la pauvreté	45
9.	ORGANISATION ET GOUVERNANCE LOCALE	48
9.1.	Organisation et ressources humaines.....	48
9.1.1.	Organigramme de la Commune de Yaho	48
9.1.2.	Organisation et fonctionnement du conseil municipal.....	48
9.1.3.	Organisation et fonctionnement de l'administration communal	51
9.1.4.	Outils de gestion et d'organisation	51
9.2.	Système de communication	52
9.3.	Système de gestion des plaintes et conflits	52
9.4.	Ressources financières.....	53
9.4.1.	Élaboration et exécution du budget.....	53
9.4.2.	Mobilisation des ressources propres.....	53
9.4.3.	Budget communal	54
10.	ANALYSE DES PROBLEMES, CAUSES, EFFETS ET DES MESURES A PRENDRE.....	56
	CONCLUSION.....	67

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	ÉVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE DE 2009 A 2018	11
TABLEAU 2.	EFFECTIF DE POPULATION DE LA COMMUNE DE YAHO	16
TABLEAU 3.	STRUCTURE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE EN 2006	16
TABLEAU 4.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE RURALE DE YAHO DE 2006 A 2024	17
TABLEAU 5.	SITUATION DE L'OCCUPATION DES TERRES DANS LA COMMUNE DE YAHO	23
TABLEAU 6.	ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS EN TONNES	26
TABLEAU 7.	REPARTITION DE LA PRODUCTION DES DEUX DERNIERES CAMPAGNES AGRICOLES	27
TABLEAU 8.	EFFECTIF DU CHEPTEL ET TAUX DE CROISSANCE DANS LA COMMUNE DE YAHO EN 2020	28
TABLEAU 9.	PRODUCTION ET CONSOMMATION DU BOIS	30
TABLEAU 10.	REPARTITION DE LA PRODUCTION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX	31
TABLEAU 11.	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ECOLIERS	37
TABLEAU 12.	APERÇU DES RESULTATS AU CEP DES 5 DERNIERES ANNEES SCOLAIRES	37
TABLEAU 13.	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ELEVES DES LYCEES ET CEG	39
TABLEAU 14.	APERÇU DES TAUX DE SUCCES AU BEPC ET AU BAC	39
TABLEAU 15.	SITUATION DU PERSONNEL DE SANTE DE LA COMMUNE	40
TABLEAU 16.	SITUATION DES POINTS D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE YAHO	42
TABLEAU 17.	SITUATION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES DE LA COMMUNE DE YAHO	43
TABLEAU 18.	SITUATION DES FORMATIONS REÇUES PAR LE MAIRE ET DE SES ADJOINTS	50
TABLEAU 19.	TAUX DE REALISATION DES RECETTES ET D'INVESTISSEMENT	55
TABLEAU 20.	SYNTHESE DES ANALYSES SELON LES DOMAINES	56

LISTE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

CARTE 1	SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE	10
CARTE 2	OCCUPATION DES TERRES DE LA COMMUNE RURALE DE YAHO	24

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	ÉVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE DE 2009 A 2018	12
FIGURE 2	PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DE YAHO EN 2020	18

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AIS	: Agent Itinérant de Santé
AUE	: Association pour les Usagers d'Eau
CDP	: Congrès pour la Démocratie et le Progrès
CEB	: Circonscription de l'Éducation de Base
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CES/DRS	: Conservation des Eaux et Sols / Défense et Restauration des Sols
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
CM	: Conseil Municipal
COGES	: Comité de Gestion
CPAF	: Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
CPL	: Centre de Promotion et de Loisirs
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	: Conseil Villageois de Développement
MEG	: Médicaments Essentiels Génériques
IB	: Infirmier Breveté
IDE	: Infirmier Diplômé d'État
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PCD	: Plan Communal de Développement
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PNGT2	: Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
SPAI	: Sous-Produits Agro Industriels
UDPC	: Union Départementale des Producteurs de Coton
UPD	: Union des Patriotes pour le Développement
UNIR/PS	: Union pour la Renaissance/Parti Sankariste
ZAT	: Zone d'Appui Technique
ZATE	: Zone d'Appui Technique de l'Élevage

I - INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

Le Burkina Faso a entamé depuis 1995, un processus de décentralisation qui a débuté par les communes urbaines avant d'évoluer en 2006 en une communalisation intégrale du territoire national. Ainsi, 351 communes ont été créées dont 302 communes rurales et le Code Général des Collectivités Territoriales élaboré. Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit la responsabilisation totale des communautés de base, impliquant que la planification des actions et des investissements soit ascendante et décentralisée, et que la maîtrise d'ouvrage des investissements soit assurée au niveau local par les bénéficiaires eux-mêmes.

L'opérationnalisation de ce principe est que les populations ont la responsabilité :

- (i) de l'élaboration des plans locaux de développement ;
- (ii) de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des investissements qu'elles cofinancent

Les élections municipales du 22 mai 2016 ont permis aux collectivités territoriales du Burkina Faso de renouer avec des organes démocratiques et légitimes de gestion que sont les conseils municipaux et régionaux. La mise en place de ces organes, qui marque la fin des délégations spéciales, doit permettre de relancer le processus de développement à la base, durement éprouvé depuis l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Mais, depuis 2018, le précédent plan de développement de la commune est arrivé à échéance. Or, pour relever le défi du développement économique et social des collectivités territoriales, les exécutifs locaux se doivent d'opérer des choix stratégiques pertinents et prendre des initiatives pour s'assurer de la participation des populations à la gestion de leurs collectivités. Pour ce faire, il est impératif que les collectivités territoriales se dotent de nouveaux référentiels d'actions à entreprendre pour assurer leur développement. Ainsi, la relecture des plans de développement existants ou l'élaboration de nouveaux s'imposent en vue de permettre aux acteurs locaux d'avoir une vision et une coordination efficace des actions à entreprendre pour assurer la réussite des missions à eux confiées.

Dans ce contexte, le conseil municipal de Yaho a perçu la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique de développement pour répondre aux besoins de ses populations. Pour impulser et organiser le processus de développement et prendre en compte les aspirations profondes des populations de Yaho, il s'avère nécessaire pour la commune de se doter d'un nouveau plan communal de développement. Ce plan communal de développement, le troisième du genre devra être en cohérence avec les ODD et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), dont il constitue la déclinaison au niveau communal.

1.2. Méthodologie

Le processus de révision du Plan Communal de Développement (PCD) de la commune de Yaho a été mené selon une démarche méthodologique participative. Il a procédé par une concertation et un dialogue entre les différents acteurs locaux qui ont identifié eux-mêmes les insuffisances et les contraintes au développement et défini les actions prioritaires à mettre en œuvre. Cette démarche méthodologique comprend cinq (05) phases prenant en compte le contenu du guide méthodologique de planification locale révisé.

1.2.1. Phase préparatoire

Elle a consisté à l'organisation et à la planification de l'ensemble des activités qui ont été mises en œuvre par le Bureau. Pour la revue documentaire et la finalisation des outils, l'équipe a procédé dans un premier temps à une exploitation de documents sur la commune ainsi que sur les différents secteurs et villages qui la constituent. La revue documentaire a été effectuée aussi bien dans la Commune, que dans les institutions locale, provinciale ou régionale. Le consultant lors de cette étape a consulté l'ensemble des documents relatifs à l'étude.

1.2.2. Phase de démarrage

Elle a consisté à la tenue de :

- Une rencontre de cadrage au siège de PAPCiDDeL avec l'équipe technique le 30/01/2020 et qui a eu pour objectif le rappel du contexte de la révision, la présentation de la démarche méthodologique par le bureau d'étude (outils et méthodes) et l'adoption du chronogramme ;

- Un atelier de lancement le 02 février 2020 dans la salle des fêtes de la Mairie de Yahoo. Cet atelier a connu la participation effective des membres de la commission ad hoc que sont les services techniques, les conseils villageois de développement, les conseillers municipaux, les OSC, les syndicats, etc. Elle a permis :
 - de présenter l'équipe du bureau d'étude chargée de l'accompagnement du processus;
 - d'informer les différents acteurs sur les enjeux de la phase de planification du PCD et son contenu;
 - d'identifier les différents acteurs et leurs rôles dans le processus de planification;
 - de sensibiliser les acteurs sur la nécessité d'une mobilisation sociale autour du processus ainsi que de l'application de la vision, des actions, projets, programmes qui seront arrêtés ;
 - d'arrêter un calendrier de passage des animateurs dans les dix (10) villages de la commune pour le diagnostic participatif.
 - d'adopter un calendrier définitif pour la mise en œuvre du processus d'élaboration des PCD.

1.2.3. Phase pratique de terrain/diagnostique

La phase de diagnostic a constitué un moment primordial dans le processus d'élaboration du plan communal de développement (PCD). Elle a permis d'amener le Conseil municipal assisté de la Commission ad hoc à identifier l'ensemble des potentialités et contraintes de la commune et leur a permis d'avoir une nouvelle vision de leur communauté qui les incite à agir. Le diagnostic s'est effectué à travers les cinq grappes établies selon les zones spécifiques devant permettre d'aboutir dans les phases suivantes à l'identification et à l'analyse des solutions, à la formulation des actions à entreprendre et à la proposition d'actions prioritaires.

L'accent a été mis sur les points suivants :

- Genre
- Économie locale
- Environnement/changement climatique
- VIH/SIDA
- Développement durable
- Questions de population

Quelques membres de la commission ad hoc ont participé au suivi de la collecte des données pour s'assurer de la qualité des données. La collecte d'informations techniques complémentaires auprès des services techniques/Mise à jour des a été conduit par les VNU. Toutes les données et informations collectées sur le terrain ont été analysées afin de rédiger le présent rapport diagnostic du Plan Communal de Développement de Yaho sous la supervision de la commission ad 'hoc.

2. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

2.1.Situation géographique

La commune rurale de Yaho est située dans la région de la Boucle du Mouhoun et plus précisément dans la partie Nord-Ouest de la province des Balé. Yaho, le chef-lieu de la commune rurale est distant de 75 km de Boromo, chef-lieu de la province et de 93km de Dédougou, chef-lieu de la région suivant l'axe Yaho – Bondokuy – Dédougou. Il est aussi distant de 255 km de Ouagadougou, la capitale politique du Burkina suivant l'axe Yaho – Boromo – Ouagadougou et de 130 km de Bobo-Dioulasso la capitale économique suivant l'axe Yaho – Bondokuy – Bobo-Dioulasso.

La commune rurale de Yaho est limitée :

- à l'Est par la commune rurale de Bagassi (province des Balé) ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Bondokuy (province du Mouhoun) ;
- au Nord par la commune rurale de Bana (province des Balé) ;
- au Sud par la commune urbaine de Houndé (province du Tuy) ;
- au Sud-Ouest par la commune rurale de Béréba (province du Tuy).

La commune est accessible en toute saison par la route régionale (RR 26) à partir de Ouahabou en passant par Bagassi jusqu'à Bondokuy.

La situation géographique de la commune en rapport avec sa relative proximité ou la facilité d'accès à des agglomérations telles que Ouagadougou, Boromo, Dédougou et Bobo Dioulasso constituent des facteurs favorables pour les échanges commerciaux ainsi que la circulation des biens et des personnes nécessaires à la promotion de son économie locale.

2.2.Organisation administrative

La commune rurale de Yaho s'étend sur une superficie de 379,30 km², soit environ 08,35% de la superficie totale de la province des Balé. Elle compte dix (10) villages administratifs que sont : Bondo, Fobiri, Grand-Balé, Kongoba, Madou, Maoula, Mamou, Mina, Mouni et Yaho. Au sortir des élections locales de 2016, le conseil municipal de Yaho est composé de vingt (20) membres dont, 16 hommes et 04 femmes. Ces vingt (20) conseillers qui forment le conseil municipal a pour principales missions de définir les grandes orientations en matière du développement communal. À ce titre, ils discutent et adoptent les plans de développement communaux et contrôlent leur exécution. Ils règlent par leurs délibérations les affaires de la commune et donnent leurs avis sur toutes les questions qui leur sont soumises par l'État ou par d'autres collectivités territoriales. Le conseil municipal est consulté sur toutes les décisions à prendre par d'autres organes et autorités sur des questions intéressant la commune ou engageant sa responsabilité. Le conseil municipal vote le budget, contrôle l'action du maire et l'exécution des plans de développement communaux. Il en assure l'évaluation périodique.

Pour exercer efficacement ses différentes missions, quatre (4) commissions permanentes sont créées au sein du conseil municipal ; ce sont : i) la commission « affaires générales, sociales et culturelles » ; ii) la commission « affaires économiques et financières » ; iii) la commission « environnement et développement local » ; et iv) la commission « aménagement du territoire et gestion foncière.

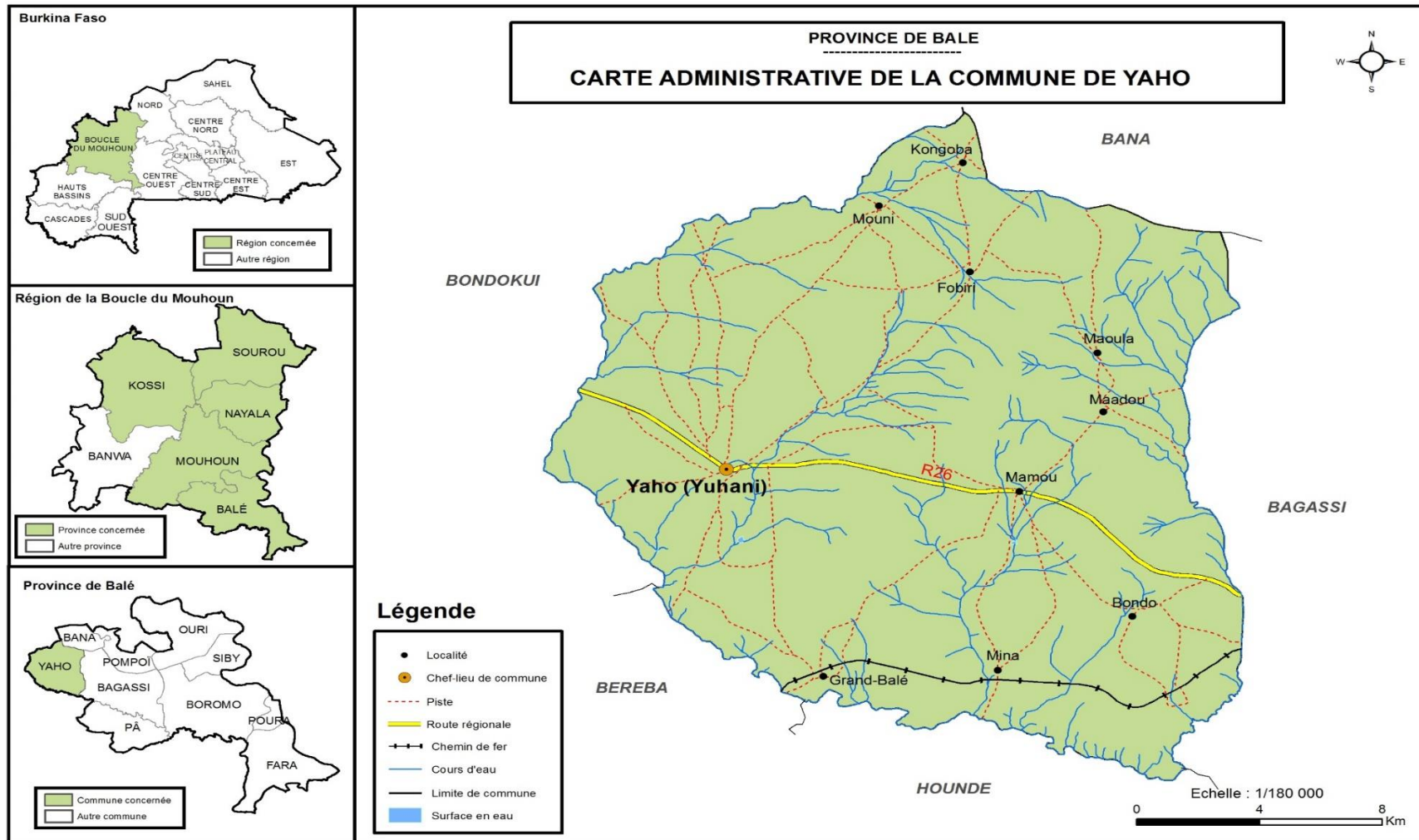
Le président du conseil municipal est le Maire, chargé d'exécuter les décisions du Conseil. Il est assisté d'un premier adjoint et d'un deuxième adjoint.

Cette organisation est complétée dans chaque village par l'existence d'un Conseil Villageois de Développement (CVD) qui constitue la cheville ouvrière du conseil municipal à cette échelle.

L'autorité de l'État est assurée par le préfet qui en est le dépositaire dans le département. Il est sous l'autorité directe du haut -commissaire. Il veille à l'exécution des lois, des règlements et des décisions du gouvernement dans le département. Il a la charge des intérêts nationaux, de l'ordre public et de la sécurité dans le département.

Le dispositif organisationnel administratif existant dans la commune constitue un moyen efficace permettant d'assurer une participation et une responsabilisation effectives des différentes couches des populations dans la conception et la mise en œuvre des stratégies locales de développement. En effet, outre les conseillers, les membres des CVD constituent des relais très importants dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des activités de développement dans les différents villages de la commune. La représentation de chacun des villages dans le conseil municipal à travers les élus locaux permet également d'assurer une certaine équité dans la planification spatiale et la programmation des activités de développement.

Carte 1 Situation géographique de la commune



Source : BNDT2012/ Sortie terrain

Janvier 2020

PAPCIDeL

3. MILIEU PHYSIQUE

3.1. Relief

Le socle géologique de la commune de Yaho a été mis en place pendant la période géologique appelée Précambrien D. C'est un système complexe constitué de gneiss diversifiés, des leptynites et migmatites à biotite et migmatites à biotite-amphibole et de migmatites et granites indifférenciés. Yaho est une vaste plaine d'altitude moyenne de 300 à 400 m. Elle est constituée d'une succession de croupes et de vallons évasés, parsemée de buttes et/ou de collines isolées ou sous forme de chaîne, s'élevant le plus souvent à quelques dizaines de mètres au-dessus de l'ensemble. On note l'existence de quelques buttes cuirassées au Nord-Est atteignant 450 m entre Fobiri et Madou, et au Centre-Sud. Cette platitude d'ensemble s'explique par la très longue érosion qu'ont connue ces formations cristallines depuis leur mise en place.

3.2. Climat et changements climatiques

3.2.1. Climat

La commune de Yaho est située dans la zone soudano - guinéenne (ou pré – guinéenne). Elle connaît deux (02) saisons bien marquées :

- une saison sèche qui dure environ six (06) mois (de novembre à avril) : elle est marquée par l'harmattan, vent sec et frais qui souffle de novembre à février avec des températures douces oscillant généralement entre 21°C (minimales) et 32°C (maximales) ;
- une saison pluvieuse qui s'étale sur environ six (06) mois (de mai à octobre) : elle est annoncée par la mousson, vent chaud et humide soufflant du Sud-Ouest au Nord-Est.

L'observation au cours de ces dernières années indique un début tardif des précipitations, une baisse de la quantité d'eau tombée ainsi qu'une mauvaise répartition des précipitations dans le temps et dans l'espace. En l'absence de données météo de la commune de Yaho, celles de la station météo de Boromo qui est située à 75 km seront utilisées pour apprécier l'évolution des précipitations de ces dix dernières années.

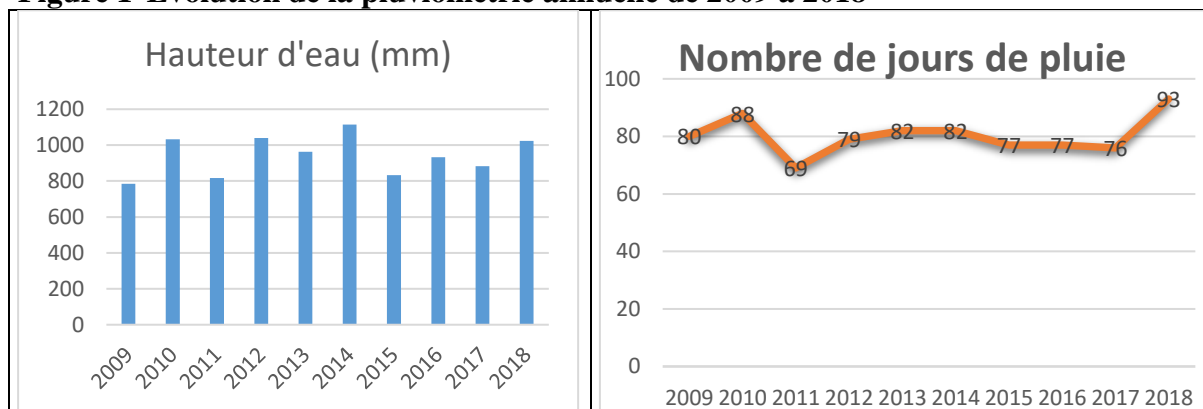
Tableau 1. Évolution de la pluviométrie de 2009 à 2018

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Hauteur d'eau (mm)	785	1033	816	1039	963	1115	833,7	932	883	1023
Nombre de jours de pluie	80	88	69	79	82	82	77	77	76	93

Source : Station météo de Boromo

Le diagramme suivant présente l'évolution de la pluviométrie annuelle en fonction du nombre de jours de pluie de 2009 à 2018.

Figure 1 Évolution de la pluviométrie annuelle de 2009 à 2018



Source : Station météo de Boromo

Le graphique présente une évolution des précipitations en dent de scie. Sur les dix dernières années, les hauteurs d'eau recueillies sont en moyenne de 942,27mm/an au contraire au centre et au nord de la région qui cumulent en moyenne entre 600 et 800mm d'eau par an. Le nombre de jours de pluie au cours de la même période se situe entre 69 et 93 jours soit une moyenne de 80,3 jours de pluie par an. Ces conditions pluviométriques se prêtent favorablement aux activités agro-pastorales.

3.2.2. Changements climatiques

A l'instar des autres communes du Burkina, la commune de Yaho subit les aléas des changements climatiques. En effet, on assiste à une pluviométrie certes au-dessus de la moyenne régionale, mais irrégulière dans l'espace et dans le temps occasionnant parfois des poches de sécheresse. En même temps, les pluies sont devenues de plus en plus violentes causant parfois des inondations.

De plus, les températures enregistrées au niveau de la commune selon les résultats des interactions avec les populations connaissent une tendance à la hausse. Si les causes des changements climatiques sont imputables à la dégradation continue des conditions climatiques de façon générale, il n'en demeure pas moins admis que certaines pratiques au niveau local ont des répercussions sur le climat. Au rang desquelles la coupe du bois vert, les feux de brousse, l'agriculture extensive, les mauvaises pratiques de cueillette des PFNL, la surexploitation des terres, l'orpaillage avec l'usage incontrôlé des produits chimiques toxiques (mercure, cyanure, etc.) ont des impacts sur les ressources naturelles.

La dégradation du couvert végétal entraîne une accélération de la dynamique érosive. Les sols étant moins bien protégés par le couvert végétal, les formes d'érosion éolienne et hydrique deviennent de plus en plus actives. La conséquence directe est la diminution de la fertilité des sols, l'accroissement du ruissellement, l'ensablement des cours d'eau, l'aridification et enfin une baisse du niveau des nappes phréatiques. Au niveau de la faune, on assiste à la raréfaction, à l'extinction et à la disparition des espèces sauvages. Tous ces impacts entraînent une baisse de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale.

3.3. Hydrographie

Le bassin versant du Mouhoun constitue le réseau hydrographique de la commune rurale de Yaho. Il se caractérise par sa faible densité et son entière dépendance des précipitations. Ce sont des cours d'eau de régime tropical à saisons contrastées. Leur écoulement est fonction du

relief et des saisons (s'estompant après les pluies).L'ensemble des eaux de la commune est drainé vers le cours d'eau principal, le Grand Balé.

Les cours d'eau intermittents sont essentiellement le Bomboré, le Liluiba et le Pouiza. La superficie globale des zones d'inondation temporaire de la commune rurale de Yaho est estimée à 8,16 km² soit 2,15% de la superficie du territoire communal. L'estompement des eaux après les pluies et même parfois l'assèchement de certaines retenues d'eau entrave les initiatives de productions de contre saison que tentent d'entreprendre certaines populations de la commune. D'où le fondement des multiples doléances des habitants, pratiquement dans chaque village, du besoin d'aménagement des barrages et/ou des digues solides pour leur permettre de faire de la culture de contre saison. Toute chose par la même occasion pourrait également renforcer la pratique d'élevage.

Le potentiel en eaux souterraines de la commune, non évalué, semble tout de même assez important. La présence de nombreux forages à pompe manuelle et de puits busés permanents, bien alimentés en toute saison, en constitue une preuve.

3.4.Sols

Quatre (04) principaux types de sols sont rencontrés dans la commune rurale de Yaho à savoir :

- les sols ferrugineux tropicaux ou indurés : ce sont des sols sableux à sablo-argileux en superficie, argilo-sableux ou argileux et gravillonnaires en profondeur. Ils présentent des aptitudes culturales moyennes. Toutefois, ils conviennent particulièrement à la production des céréales (*sorgho et maïs*) et du coton ;
- les sols bruns eutrophes sur roche basique ou neutre : ils sont caractérisés par un humus à forte activité biologique, une bonne structure, un complexe à saturation élevée en calcium. Ils s'adaptent mieux à la culture du maïs ;
- les sols peu évolués d'érosion gravillonnaires sur cuirasses ferrugineuses : ils sont caractérisés par un profil faiblement différencié de type AC où l'horizon humifère repose sur soit un matériau parental formé de roche en altération, soit sur une cuirasse ferrugineuse. Ce sont des sols qui ont une valeur agronomique faible ou nulle, mais offrent des potentialités éventuelles pour la culture du mil et de l'arachide. Ils sont plus favorables comme zones de parcours de bétail ;
- les sols hydromorphes(*sur matériaux argilo-sableux*) : ces sols évoluent essentiellement sous l'influence d'un excès d'eau temporaire ou permanent affectant l'ensemble ou seulement une partie du profil. Ils ont un profil profond supérieur à 100 cm. Les réserves hydriques sont bonnes et la fertilité chimique moyenne. Ils sont propices à la riziculture et au maraîchage.

3.5.Végétation

La commune de Yaho est située dans le territoire phytogéographique soudanien méridional. Elle se définit suivant cinq (05) types de végétation quesont :

- une savane arborée ;
- une savane arbustive;
- une savane herbeuse;
- une prairie marécageuse;
- une forêt-galerie.

Avec un couvert végétal majoritairement constitué de savane arbustive et arborée, les espèces arborescentes dominantes sont : *Combretummicranthum*, *Adansoniadigitata*, *Saba senegalensis*, *Balanites aegyptiaca*, *Lanneamicrocarpa*, *Parkiabiglobosa*, *Ziziphusmauritiana*, *Vitellariaparadoxa*.

Il existe dans la commune rurale de Yaho, une forêt classée « Forêt du Tuy » d'une superficie de 72,96 Km² soit 19,23% de la superficie de la commune. Cette forêt favorise une meilleure conservation des espèces végétales. Il existe également quelques bosquets dans la commune dont les principaux sont ceux des villages de Fobiri, Mamou, Madou et de Bondo.

Aussi bien la forêt que les bosquets sont soumis à des pressions anthropiques, à des niveaux variables, car les populations estiment que surtout la forêt du Tuy occupe toute la terre cultivable de la commune. Aussi invitent-ils les autorités à revoir les limites de cette forêt afin de leur céder une portion pour la production céréalière.

3.6.Faune et ressources halieutiques

La commune rurale de Yaho possède une faune assez riche et variée. Cependant, on assiste progressivement à une diminution considérable des ressources fauniques non seulement du point de vue des effectifs, mais surtout de la diversité des espèces. Cela s'explique par la grande pression anthropique, le braconnage et la forte dégradation de l'habitat de la faune (notamment par le défrichement, les feux de brousse, etc.).

Ces ressources se résument de nos jours à :

- de petits et gros mammifères des zones de savane arborée (porc-épic, lièvres, phacochères, céphalophes, antilopes, éléphants, singes, etc.) ;
- une faune aviaire assez variée (*tourterelles*, *francolin*, *sarcelles*, *grands calaos*, *pintades*, *perdrix*, *éperviers*, etc.).

La forêt classée de Tuy constitue une aire importante de conservation naturelle qui connaît une forte présence faunique.

La pêche coutumière et de subsistance sont pratiquées et la plupart des produits sont destinés à la consommation des ménages. Les produits de pêche se composent essentiellement de poissons d'eau douce *Clarias gariepinus* (silures), *Oréochromisniloticus* et *Tilapia zillii* (carpes).

3.7.Conclusion partielle sur l'analyse du milieu physique

L'analyse des données collectées au niveau des structures techniques et au niveau des populations a permis de caractériser les facteurs favorables et défavorables pour le développement de la commune.

Au titre des facteurs favorables, on peut retenir :

- l'existence de potentialités agro-climatiques suffisantes pour promouvoir le développement local :la commune de Yaho dispose de ressources naturelles diversifiées dont l'exploitation judicieuse pourrait créer des emplois et des richesses. Il s'agit essentiellement de potentialités agro-climatiques liées à la terre et à l'eau. En effet, les terres pluviales de la commune sont estimées à 15 212 ha, les forêts à 249 ha et les savanes à plus de 22 000 ha. Quant à la moyenne pluviométrique, elle est de 942,27mm/an sur une moyenne de 80,3

jours de pluie par an. L'ensemble des terres de la commune est drainé par un réseau hydrographique constitué par le cours d'eau principal, le Grand Balé et des cours d'eau intermittents dont le Bomboré, le Liluiba et le Pouiza. On y rencontre également de petites rivières qui sont leurs affluents.

Au titre des facteurs défavorables, on note :

- la dégradation progressive des potentialités naturelles de la commune à cause de l'intensification des diverses menaces telles que la récession climatique, la pression de plus en plus forte exercée sur les ressources naturelles, les mauvaises pratiques d'exploitation et d'utilisation du potentiel existant, etc.
- l'absence de stratégies locales formelles relatives à la gestion pérenne des potentialités naturelles de la commune.

Ainsi, en matière de développement en lien avec le milieu physique, on peut déduire des analyses faites que le principal problème de la commune est sa ***faible capacité à gérer durablement et à valoriser son potentiel naturel au profit de développement.***

Les effets de ces problèmes selon les données collectées et traitées s'observent à plusieurs niveaux tels :

- la restriction et la dégradation des terres utiles aux activités agro-sylvo-pastorales ;
- la baisse de la fertilité des sols ;
- la pollution des terres agricoles et des plans d'eaux ;
- la pression foncière de plus en plus forte dans certains villages;
- la dégradation des conditions climatiques.

Les causes de ce problème sont de plusieurs ordres. Au nombre de celles-ci on peut retenir :

- l'absence de stratégies consensuelles et formelles qui régissent les conditions d'accès et d'utilisation des ressources naturelles ;
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 15 axé sur « la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et leur exploitation durable ; la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, l'enrayement et l'inversement du processus de dégradation des sols et la mise à fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».
- la méconnaissance et/ou la faible maîtrise des techniques d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles par les différents acteurs locaux.

4. MILIEU HUMAIN

4.1. Caractéristiques démographiques de la commune

4.1.1. Langues parlées, ethnies et religions

Dans la commune de Yaho, les groupes ethniques sont essentiellement constitués de Bwaba et Marka (autochtones) et des Samo, des Gourounsi, des Mossi et des Peulhs qui sont minoritaires.

Malgré les différences socioculturelles, ces ethnies vivent en parfaite harmonie et dans une cohérence et paix sociale au sein de la commune. Le dioula et le bwamu sont les principales langues de communication entre les groupes ethniques dans la commune rurale de Yaho. Les groupes religieux qui composent la population de la commune sont par ordre d'importance les animistes, les musulmans, les protestants et les catholiques.

4.1.2. Structure de la population

Au recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2006 la population de la commune rurale de Yaho était estimée à 16 433 habitants avec 8 038 hommes et 8 395 femmes. La densité de la population de la commune en 2006 était alors estimée à 43,32 habitants au Km². Selon les projections de la population, en 2020, cette densité est de 63,67 habitants au Km², on en déduit que la commune connaît une augmentation rapide de la concentration de sa population. Le tableau suivant donne l'effectif des populations en 2006.

Tableau 2. Effectif de population de la commune de Yaho

N°	Villages	Nbre ménage	Hommes	Femmes	Total
1	Bondo	265	951	971	1922
2	Fobiri	326	954	959	1 913
3	Grand-Balé	14	33	40	73
4	Kongoba	109	320	340	660
5	Madou	435	889	939	1 828
6	Mamou	723	1 455	1 623	3 078
7	Maoula	142	373	399	772
8	Mina	90	278	327	605
9	Mouni	248	741	744	1 485
10	Yaho	840	2 044	2 053	4 097
	TOTAL	3 192	8 038	8 395	16 433

Source : RGPH, INSD, 2006

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir trois catégories de villages selon la taille de la population. Deux localités se dégagent comme étant les plus peuplées de la commune avec au moins trois-mille habitants. Ce sont celles de Yaho (chef-lieu de la commune) et Mamou. Les localités moyennement peuplées avec une population comprise entre mille et trois-mille habitants sont constituées des villages de Bondo, Fobiri, Madou et Mouni. Quant aux villages les moins peuplés, on retient ceux de Grand-Balé, Kongoba, Maoula et Mina.

Le tableau suivant fait le point de la répartition de la population de la Commune par sexe et par tranche d'âge et par village en 2006.

Tableau 3. Structure de la population de la commune en 2006

N°	Villages	Population par sexe	Population par tranche d'âge
----	----------	---------------------	------------------------------

		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>0-14 ans</i>	<i>15-64 ans</i>	<i>65 ans ou +</i>	<i>Âge ND</i>
1	Bondo	951	971	1922	937	927	52	6
2	Fobiri	954	959	1 913	976	894	37	6
3	Grand-Balé	33	40	73	33	34	6	0
4	Kongoba	320	340	660	322	327	11	0
5	Madou	889	939	1 828	866	917	42	3
6	Mamou	1 455	1 623	3 078	1 491	1 516	71	0
7	Maoula	373	399	772	377	382	11	2
8	Mina	278	327	605	309	280	16	0
9	Mouni	741	744	1 485	704	723	43	15
10	Yaho	2 044	2 053	4 097	1 866	2 106	120	5
TOTAL		8 038	8 395	16 433	7 881	8 106	409	37

Source : RGPH, INSD, 2006

L'analyse de la population par tranche d'âge indique une forte proportion de la population d'âge inférieur à 15 ans. Cette tranche, représentant 47,96% de la population, constitue la couche de la population non productive et est prise en charge par la population active. La tranche d'âge de 15 à 64 ans, couche de la population active et productive, représente 49,33% de la population. Les 02,49% restant constituent les personnes qui ont plus de 65 ans.

4.1.3. Évolution de la population d'ici à 2024

Dans le cadre du présent Plan, les résultats du RGPH 2006, ont été actualisés afin de déterminer les effectifs des localités de la commune de 2020 à 2024. Le taux de croissance appliqué pour ces projections est le taux de croissance moyen annuel dérivé des effectifs de la commune sur les deux derniers recensements RGPH de 1996 et 2006 qui est de 2,46%. Les résultats de ces projections sont consignés dans le tableau ci-dessous.

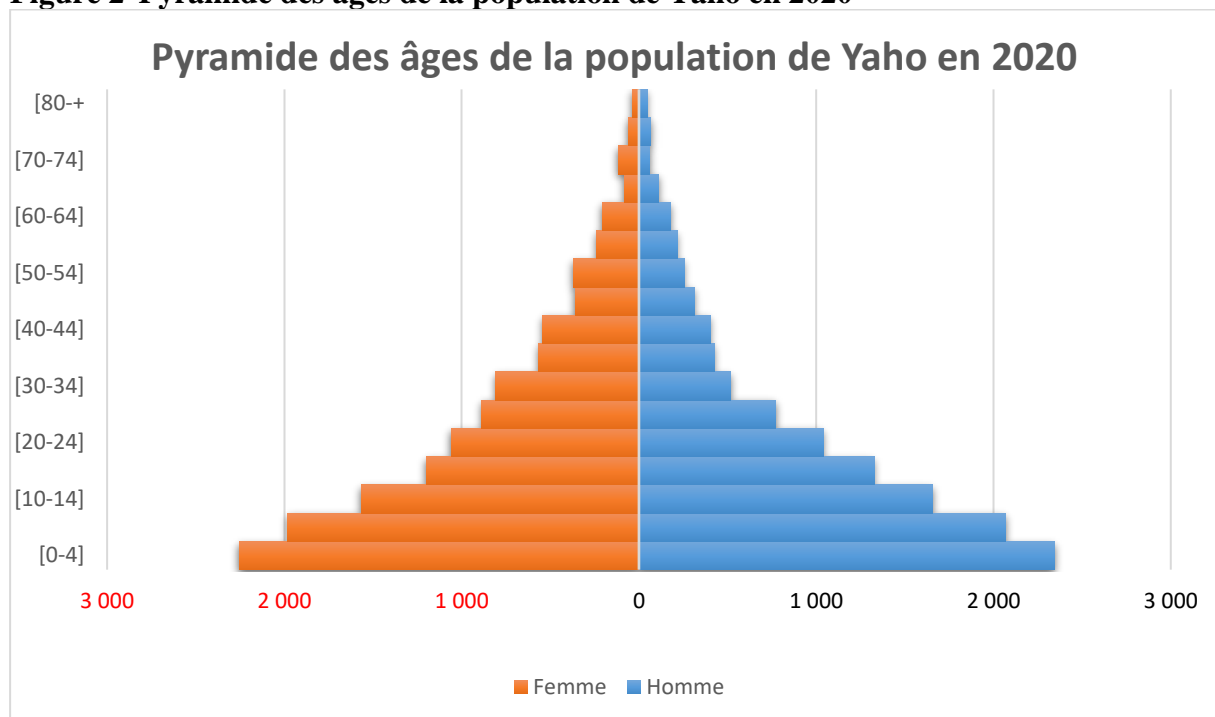
Tableau 4. Évolution de la population de la commune rurale de Yaho de 2006 à 2024

N° d'ordre	Villages	Population par an					
		2006	2020	2021	2022	2023	2024
1	Bondo	1922	2 701	2 767	2 835	2 905	2 977
2	Fobiri	1 913	2 688	2 754	2 822	2 892	2 963
3	Grand-Balé	73	103	105	108	110	113
4	Kongoba	660	927	950	974	998	1 022
5	Madou	1 828	2 569	2 632	2 697	2 763	2 831
6	Mamou	3 078	4 325	4 432	4 541	4 653	4 767
7	Maoula	772	1 085	1 112	1 139	1 167	1 196
8	Mina	605	850	871	893	914	937
9	Mouni	1 485	2 087	2 138	2 191	2 245	2 300
10	Yaho	4 097	5 757	5 899	6 044	6 193	6 345
TOTAL		16 433	23 093	23 661	24 243	24 839	25 450

Source : RGPH, 2006/ taux de projection communal (2,46%)

En 2020, la population de la commune de Yaho est estimée selon les résultats des projections à **23 093 habitants**. En 2024, cette population passera à **25 450 habitants**. L'évolution de la population de la commune a nécessairement des incidences majeures tant sur l'accès des services sociaux de base et l'emploi des jeunes que sur la gestion des ressources naturelles. Ce qui suppose également dans une approche d'anticipation qu'il faille prévoir également des infrastructures sociales de base. Aussi, dans une bonne planification sur la gestion des ressources naturelles, tout en prenant des mesures de création d'emplois décents et résilients pour les jeunes surtout et les femmes pourrait contribuer à faire face aux besoins de cette population en croissance. Ceci aura pour bénéfice d'anticiper et limiter la pression exercée déjà par les populations sur la forêt et les quelques bosquets de la commune ; et faut-il le savoir cette pression ira crescendo, à mesure qu'augmente la population si des solutions palliatives ne sont pas trouvées.

Figure 2 Pyramide des âges de la population de Yaho en 2020



Source : RGPH, 2006/ taux de projection communal (2,46%)

Cette pyramide est caractéristique d'une population à fortes fécondité et mortalité. En effet, elle a une base large qui est la résultante de la fécondité élevée et un sommet effilé qui est le résultat de la forte mortalité aux âges élevés. Ainsi, la pyramide met en exergue, la jeunesse de la population de la commune rurale de Yaho.

4.1.4. Les facteurs explicatifs de la dynamique de la population

L'accroissement de la population de la commune rurale de Yaho s'explique par les facteurs naturels (natalité, fécondité et mortalité) et les mouvements migratoires.

4.1.4.1. Natalité et fécondité

La natalité est un facteur important pour l'accroissement de la population. Aussi, les taux de natalité et l'indice synthétique de fécondité sont indispensables à la compréhension du phénomène. La natalité et la fécondité dans la commune seront appréciées selon les indicateurs moyens de toute la province des Balé. En effet, on ne dispose pas de données

spécifiques à la commune (ni à l'INSD ni aux services de santé). Ces indicateurs moyens sont :

- le taux brut de natalité : 45,5‰,
- le taux global de fécondité : 213,9‰,
- l'indice synthétique de fécondité : 7 enfants.

4.1.4.2. Mortalité

La mortalité est conditionnée par des facteurs sanitaires, socio-économiques et environnementaux à savoir :

- ✓ une couverture sanitaire insuffisante du district ;
- ✓ la surcharge du travail pour le personnel de santé ;
- ✓ la pauvreté de la population rurale fréquentant peu les services de santé ;
- ✓ la qualité peu satisfaisante de l'hygiène et l'assainissement des cadres de vie des populations.

4.1.4.3. Mouvements migratoires de la population

Les mouvements migratoires dans la commune rurale de Yaho concernent les jeunes de 18 à 35 ans qui vont à la recherche du mieux-être. Les sites d'accueil sont essentiellement les villes de Boromo, Dédougou, Bobo-Dioulasso et Ouagadougou. Il y a également des mouvements de populations vers la Côte d'Ivoire et le Ghana qui sont parfois enregistrés. Certaines personnes pratiquent souvent une migration saisonnière et reviennent en début hivernal pour reprendre les travaux champêtres.

En outre, on enregistre des départs de jeunes filles de la commune vers les grandes villes pour être employées comme domestiques dans des familles ou serveuses dans des débits de boisson. Par ailleurs, la commune rurale de Yaho accueille de nombreux migrants en quête de terres cultivables, de pâturage et de points d'eau pour le bétail.

4.2. Organisation sociale de la commune de Yaho

4.2.1. Pouvoir traditionnel et moderne

Yaho, chef-lieu de la commune fut pendant longtemps chef-lieu de canton. Le chef de Canton à l'époque, était le principal responsable de l'administration coloniale. Il servait aussi d'intermédiaire entre l'administration et la population. Tuina Dofui fut le premier chef de canton de Yaho selon des personnes ressources. Dans les villages de la commune, le détenteur du pouvoir politique traditionnel, est le responsable des fétiches, gardien de la tradition. Issu du lignage le plus ancien, il est biologiquement et/ou socialement le plus âgé de la famille. Il est le garant du respect des coutumes, de la tradition et du maintien de la cohésion sociale. Il n'existe pas de chef de terre dans les villages. Les terres sont gérées par des familles propriétaires (les autochtones) à travers les aînés.

À Yaho chef-lieu de la commune, le gardien des traditions et coutumes est TUINA Sabéré qui a succédé à SUNU Pascal, décédé en 2007. Le mode de succession se fait d'ainé en cadet et de père en fils au cas où la génération des pères venait à s'éteindre. Les critères de filiation et de qualités personnelles des éventuels candidats à la succession sont de mise. L'organisation moderne s'articule autour du préfet et du maire. Le préfet représente l'autorité de l'État. Depuis la communalisation intégrale, le maire est le premier responsable de la commune. Il est appuyé dans sa tâche par son administration communale.

En outre, chaque village dispose d'un Conseil Villageois de Développement (CVD), structure jouant le rôle d'interface entre les communautés et les partenaires. Le CVD est chargé de coordonner et de mettre en œuvre toutes les actions de développement.

4.2.2. Problématique du genre (rôle et place de la femme, et des jeunes accès aux ressources...)

Les inégalités et disparités de genre s'observent au Burkina Faso dans tous les domaines de la vie économique et sociale. La commune de Yaho n'échappe pas à cette réalité, car la femme vient en seconde position après l'homme.

Dans le domaine du foncier, le droit à la propriété n'est pas reconnu à la femme. Elle bénéficie simplement d'un droit d'exploitation sur la terre de son époux, fils ou tout autre parent. Très souvent ce sont de petites portions sur lesquelles elles exploitent de l'arachide, du gombo. Cependant, son rôle dans la création de richesse familiale est primordial même si elle n'en a pas toujours le contrôle. Outre les activités ménagères : la préparation, l'entretien, le soin des enfants, la recherche de l'eau, de bois et les travaux champêtres qui accaparent son temps, la femme de Yaho excelle dans la pratique des AGR à travers la transformation et le commerce de certains produits forestiers non ligneux comme beurre de karité et soubala. Elle pratique également l'élevage et l'artisanat.

Malgré les difficultés avec lesquelles elles s'adonnent à ces activités, les petits revenus générés lui permettent d'être plus ou moins autonome financièrement et de contribuer aux charges familiales notamment par l'achat des condiments et au règlement des frais de scolarité des enfants. À la faveur du processus de décentralisation, de la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques et des campagnes de sensibilisation menées par les services techniques et les partenaires au développement (projets, associations et ONG de développement), les femmes s'impliquent de plus en plus dans les processus de prises de décisions comme en témoigne la présence de femmes au sein des CVD et du Conseil Municipal. En effet, 30% de femmes sont présentes au CM, ce qui correspond tout juste au taux fixé dans la loi genre (30% de femmes dans les postes électifs).

Mais, l'analphabétisme, le poids des travaux domestiques, les difficultés d'accès au crédit, le manque d'équipements, les pesanteurs socioculturelles et certaines pratiques néfastes telles que le lévirat, sont les contraintes majeures à l'épanouissement des femmes et à leur participation au processus de développement de la commune. Pour réaliser l'Axe 2 du PNDES OS 2.4 EA2.4.2 à savoir : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement, il faut respecter la loi sur le quota genre, faciliter l'accès de la femme à la terre et au crédit, mettre à sa disposition de l'équipement de production/transformation/commercialisation.

Concernant les jeunes (15-35 ans) qui représentent 31,52% de la population en 2020, ils occupent une part très active dans le développement de la commune. Organisés en associations et groupements, les jeunes participent efficacement aux différentes actions communautaires. Ils constituent la frange la plus importante et la plus productive de la population. Cependant, ils sont confrontés au sous-emploi surtout en période sèche où il y a peu de possibilités de réaliser des activités à cause de la faiblesse des aménagements agricoles et d'eau de production. Ils exercent dans l'orpailage, le petit commerce et les petits métiers.

Les principales difficultés de la jeunesse sont entre autres, l'analphabétisme, le sous-emploi ou le manque d'activité de contre-saison et le manque de qualification. Cette situation pousse

nombre d'entre eux à l'exode vers les centres urbains, privant ainsi la commune de sa main d'œuvre.

Les potentialités agro-sylvo-pastorales existent, il faut investir dans la formation professionnelle ; la réalisation d'aménagements agricoles et pastoraux et doter les jeunes en équipements adéquats.

Les femmes et les jeunes plaident pour l'aménagement d'un barrage ou des digues solides pour leur permettre de mener des cultures de contre saisons et le maraîchage, mais aussi un appui en formation et financier dans le domaine de l'élevage et l'apiculture. En focus pour les femmes, elles souhaitent un appui (formation et financement) l'élevage de la volaille et des petits ruminants ; formations et équipements pour la transformation du beurre de karité et la fabrication du savon à base du beurre de karité et des graines de balanites, de neem ; un appui en matériel pour la fabrication de marmite et la transformation du petit mil en couscous (et de fait un renforcement en dotation de Moulin). Pour les travaux de tissage des pagnes traditionnels, les femmes de Fobiri bénéficient de l'appui du Projet appui à la participation citoyenne et au développement locale (PAPCiDDeL) pour la dotation d'une unité de transformation moderne.

4.3. Conclusion partielle sur l'analyse du milieu humain

L'analyse et le traitement des données collectées sur le milieu humain permettent de tirer les principales conclusions suivantes :

- au regard des indicateurs sur la dynamique démographique, il est certain que la croissance de la population de la commune va se poursuivre de façon graduelle pour les cinq (5) ans à venir. Les deux principaux facteurs de cette augmentation de la population sont respectivement : i) la croissance naturelle soutenue par un taux de natalité (45,5%), et un indice de fécondité relativement élevés(7 enfants par femme); ii) le phénomène migratoire en raison de l'importance des ressources naturelles (notamment les terres agricoles et les pâturages) va inéluctablement drainer de plus en plus de personnes en quête de meilleures conditions de conduite des activités agro-pastorales vers les différentes localités de la commune. Ce qui peut exercer une forte pression sur le potentiel naturel de la commune et impacter sur la bonne cohabitation entre les différents groupes socio-professionnels ;
- l'analyse de la pyramide des âges montre que l'essentiel de la population est relativement jeune (47,96% de la population totale de 2006). Si l'on considère qu'une proportion importante des jeunes actifs sont des sans-emplois, on peut affirmer que cette dynamique démographique constitue de nos jours un facteur limitant pour la promotion du développement socio-économique de la commune. Cependant cette jeunesse de la population peut être une opportunité pour enclencher le mécanisme de capture du dividende démographique et faire décoller l'économie locale de la commune. Pour se faire, la commune doit mettre l'accent sur :
 - la création d'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ;
 - l'éducation et le développement des compétences des jeunes ;
 - la santé et le bien-être ;
 - le respect des droits des jeunes ;

- l'autonomisation des jeunes et leur participation à la gouvernance des affaires locales.

La promotion de ces actions dans la commune peut permettre d'apporter des solutions durables à l'un des problèmes de la commune qui est « la non-prise en compte de façon pertinente des questions de population dans ses stratégies de développement local ».

Cette lacune se traduit dans la commune par :

- la non-maitrise de la dynamique démographique ;
- la mauvaise gestion des flux migratoires vers la commune ;
- le sous-emploi des jeunes ;
- la pauvreté des populations ;
- etc.

Les causes de ce problème sont de plusieurs ordres et on peut retenir :

- l'absence de politique et de stratégies locales en matière de population ;
- l'absence de promotion d'une économie locale soutenue et durable, du bien-être à tous les âges, du plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 3 et 8) ;

L'absence de stratégie adéquate de la prise en compte des questions de populations peut à terme mettre à rude épreuve les dispositifs en place pour la fourniture des services publics locaux de qualité aux populations. Elle peut également exacerber les rivalités dans l'accès et l'utilisation des ressources naturelles. Ce qui peut dégrader les bonnes relations de vivre ensemble et la cohésion sociale en vigueur dans la commune et qui sont indispensables à tout processus de développement.

5. OCCUPATION ET GESTION DE L'ESPACE

5.1. Occupation de l'espace

L'organisation de l'occupation spatiale dans la commune rurale de Yaho est fonction de l'habitation et des grandes activités opérées dans la zone. Ainsi, il se dégage trois (03) grandes zones à savoir une zone d'habitation, une zone d'activité et une zone végétale.

Tableau 5. Situation de l'occupation des terres dans la commune de Yaho

Unités	Superficies (ha)
Culture pluviale et territoire agroforestier	15212,2653
Forêt galerie	249,0525
Plantation forestière	004,1711
Savane arborée	4241,2573
Savane arbustive et herbeuse	18103,8464
Sol nu (érodé, dénudé, cuirasse, etc.) dune et sable	189,0491
Surface en eau	010,4993
Verger	037,2977
Zone humide	002,0934
Total	38049,5321

Source : BNDT 2012/ BDOT 2012

5.1.1. Zone d'habitations

L'observation de l'implantation des zones d'habitation révèle une répartition des villages principalement sur le flanc Est de la commune. En effet, en dehors de Yaho, isolé à l'Ouest et Grand Balé au Sud de la commune, les huit (08) autres villages se situent au Nord-Est (Kongoba, Mouni et Fobiri) soit à l'Est (Maoula, Madou et Manou) soit au Sud-Est (Bondo et Mina).

L'occupation spatiale présente un tissu très épars, peu ordonné, et caractérisé par trois (03) types d'habitats que sont :

- les constructions denses en terre battue et en banco avec des cases rectangulaires ou carrées ;
- les concessions de forme rectangulaire caractéristique de la zone de Yaho (zone A à la périphérie, les constructions en forme circulaire caractéristique de l'habitat des mossés (migrants). Ces derniers types de constructions est en voie de disparition ;
- l'habitation nomade : il s'agit d'une habitation simple entièrement réalisée en matériaux en majorité légers et transportables tels que les nattes et pailles tissées, des peaux d'animaux, des branches de faible section très souples et des cordes.

5.1.2. Zone d'activités

L'agriculture et l'élevage se pratiquent sur la même zone : l'absence d'une séparation nette entre ces deux (02) aires d'activités est à la base de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs du fait :

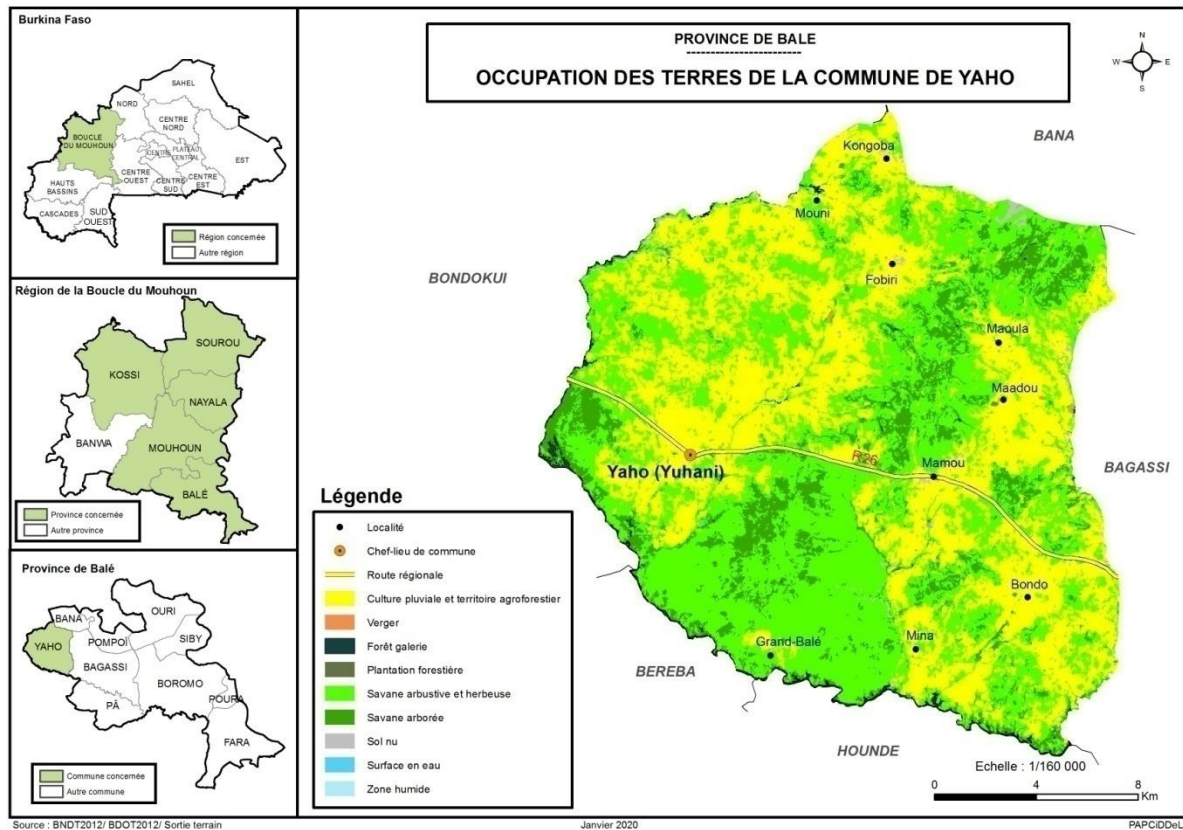
- des dégâts causés par les animaux dans les champs en saisons pluvieuses ;
- du non-respect des pistes à bétail par certains agriculteurs.

5.1.3. Zone végétale

La zone végétale est caractérisée dans la commune rurale de Yaho par la présence d'une savane arborée qui couvre 6,15% de la superficie communale, d'une savane arbustive qui

occupe 33,72% de la superficie communale, d'une savane herbeuse qui s'étend sur 1,43% du territoire communal, d'une prairie marécageuse couvrant 2,15% de la superficie communale et d'une forêt-galerie s'étendant sur 5,14% de la Superficie communale. Il existe également sur l'espace communal de Yaho une forêt classée qui s'étend également sur la province du Tuy dont elle porte le nom. Cette zone se caractérise par un couvert végétal assez important et une faune assez riche et variée.

Carte 2 Occupation des terres de la commune rurale de Yaho



5.2. Gestion foncière

Le système foncier est officiellement régi par la loi 034-2009/An du 16 juin 2009. Mais sur le terrain l'occupation de l'espace épouse encore les traits de l'appropriation traditionnelle. Aucun village de la commune de Yaho n'est encore loti, la terre dans l'espace territorial de la commune est une propriété du lignage et chaque famille assure la gestion de ses terres.

La terre est considérée comme un patrimoine lignager ou familial. Cela définit le propriétaire, au sens coutumier, de la terre. La question foncière revêt un caractère complexe et sacré, surtout dans un milieu fortement rural comme c'est le cas Yaho. En effet, l'accès à la terre et l'exploitation qui peut en être faite suivent des règles bien précises, selon le principe suivant : tout le monde n'a pas les mêmes droits sur la terre et tout le monde n'a pas le pouvoir de donner la terre. Ainsi, les étrangers et les femmes (socialement considérées comme étrangères tant dans leur famille d'origine que dans la famille d'alliance) ne peuvent tirer de la terre qu'un droit d'usufruit. Le type d'exploitation et la durée de l'occupation sont rigoureusement contrôlés par le propriétaire coutumier.

La femme peut accéder à la terre par don ou par emprunt par l'intermédiaire de son mari. Dans les deux cas de figure, elle ne possède que le droit d'usage et se trouve permanemment en insécurité foncière. Elle utilise le lopin de terre pour cultiver le gombo, le niébé, l'oseille, etc.

Culturellement parlant, il n'y a ni système de métayage, ni de location, ni de vente. La terre est attribuée contre un poulet ou un peu de sel en guise de remerciement.

Il existe des conflits fonciers latents entre certains villages. En effet, l'enquête terrain (février 2020) a révélé un certain malaise sur la question de la gestion foncière dans la commune. Ainsi, certains villages estiment être lésés par leurs voisins qui se disant autochtones s'accaparent de toutes les portions cultivables (l'exemple du village de Bondo avec leurs voisins de Mamou). Des solutions idoines doivent être trouvées par les autorités locales afin d'éviter des conflits ouverts.

5.3. Conclusion partielle sur l'occupation de l'espace et la gestion foncière

Les résultats de l'analyse des données sur l'occupation de l'espace et la gestion foncière dans la commune de Yaho mettent en exergue l'importance des terres et des espaces utiles à la promotion du développement de son économie locale. Cependant, les modes d'accès, d'utilisation et de gestion de ces terres et espaces sont très précaires et source d'insécurité. En effet, la quasi-totalité des terres des zones de production est régie par les principes traditionnels de gestion foncière qui dans la plupart des cas n'offrent aucune garantie pour la sécurisation des investissements à moyen et long terme. Ce qui ne permet pas aux acteurs locaux de la commune de valoriser économiquement leur potentiel existant de terres et d'autres ressources naturelles.

On peut ainsi dire que la commune connaît un sérieux **problème de mobilisation et de mise à disposition de ses potentialités en terres et des autres ressources naturelles au service de son développement.**

Les effets de ce problème se traduisent par :

- l'insécurité foncière dans les modes de transaction foncière ;
- la dégradation des terres utiles aux activités de développement ;
- la précarité des droits fonciers des femmes, des jeunes et des migrants ;
- les conflits entre les différents utilisateurs des terres ;
- etc.

Les causes du problème se situent à plusieurs niveaux dont :

- la non-application des textes en vigueur sur le régime foncier en milieu rural ;
- l'absence ou le manque de dynamisme des structures foncières villageoises ;
- la non-localisation de l'ODD 5 qui est de « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

6. SECTEURS DE PRODUCTION

6.1. Sous-secteur de l'agriculture

L'agriculture constitue la première occupation des hommes et des femmes dans la commune de Yaho. On rencontre plusieurs types de productions : les productions céréalières, les productions de rentes et les productions maraichères.

6.1.1. Les différentes spéculations

Les produits céréaliers constituent l'alimentation de base des populations. Les principales spéculations sont le maïs, le sorgho blanc, le mil, le riz pluvial. Les productions de rente concernent les spéculations qui sont principalement destinées à la vente comme l'arachide, le coton, le sésame, le niébé et le soja. Les productions maraichères quant à elles sont constituées des cultures de pastèques, d'oignons, d'aubergines, de tomates, de choux sont pratiquées et constituent l'essentiel des cultures de contre-saison.

Tableau 6. Évolution des productions en tonnes

Spéculations	Campagne agricole		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Sorgho	10040	11290	7524
Mais	10900	13930	10725
Riz	91	630	500
Niébé	401,98	430,8	1140
Oignon	30	32	29
Sésame	960	648	1800
Tomate	15	10	13
Coton	10876	10298	6100

Source : ZAT/ Yaho, février 2020

Le tableau indique une évolution des productions en dents de scie. En effet, l'agriculture dans la commune reste fortement tributaire de la pluviométrie, toute chose qui entraîne cette variabilité de la production d'une année à l'autre. De même, la faible mise à disposition des semences améliorées ainsi que de l'utilisation des itinéraires agricoles constituent une contrainte pour l'agriculture.

6.1.2. Systèmes de production et commercialisation

On distingue deux (02) types de pratiques culturales dominantes à savoir les exploitations familiales de petites tailles et les grandes exploitations plus ou moins intensives. L'exploitation familiale est sous la responsabilité d'un chef de ménage pendant la saison pluvieuse. Le matériel de production reste pour l'essentiel traditionnel et artisanal. La pratique des techniques de conservation des sols (cordons pierreux) et de fosses fumières est connue et se généralise progressivement avec l'appui des partenaires au développement et le dynamisme du mouvement associatif.

Les grandes exploitations plus intensives sont surtout le fait d'opérateurs économiques qui se consacrent à l'agro business. Il s'agit essentiellement de très grandes exploitations agricoles qui utilisent une main d'œuvre rémunérée et de gros équipements agricoles dans certaines localités. L'encadrement y est plus soutenu. L'utilisation de semences améliorées en plus des intrants modernes du fait de la culture du coton conduit à des rendements plus élevés.

Les populations (hommes comme femmes) s'intéressent plus aux cultures de rente comme le coton parce que facilement commercialisables. Les produits céréaliers comme le maïs, le riz, le sorgho et le mil et les tubercules présentent également de bons rendements même si les superficies qui leur sont consacrées varient en dents de scie. Les différentes spéculations se répartissent entre la consommation et la commercialisation comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 7. Répartition de la production des deux dernières campagnes agricoles

Spéculati ons	2017-2018			2018-2019		
	Product ion (t)	Consomma tion (t)	Commercialis ation (t)	Product ion (t)	Consomma tion (t)	Commercialis ation (t)
Sorgho	11290	4516	6774	7524	3009	4515
Maïs	13930	9751	4179	10725	7507	3218
Riz	630	378	252	500	375	125
Niébé	430,8	172	258	1140	342	765
Oignon	32	288	29,12	29	29	26,1
Sésame	648	12,96	635	1800	18	1790
Tomate	10	0,2	9,8	13	0,26	12,74
Coton	10298	0	10298	6100	0	6200

Source : ZAT /Yaho

Au regard du tableau, la totalité du coton produit est destinée à la vente. Les produits maraîchers et le sésame sont à plus de 90% destinés à la vente. Pour la campagne 2018-2019, 25% du riz et 30% du maïs ont été commercialisés contre 60% du sorgho et 67% du niébé d'où le maïs et le riz constituent les principaux aliments des populations de la commune. Les produits sont généralement vendus juste après les récoltes et souvent à un vil prix. En dehors du coton dont l'achat est organisé par la SOFITEX, il n'y a aucun dispositif au sein de la commune pour encadrer la commercialisation des produits agricoles.

Dans la commune da Yaho, la plupart des ménages sont engagés dans la culture du coton sur de grandes surfaces, une pratique qui les endette régulièrement. De sorte qu'ils se sentent obligés de vendre les produits destinés à la consommation (maïs surtout) pour rembourser les dettes dues à la culture du coton. Les résultats des animations avec les populations, ont fait ressortir que la culture de coton est le facteur clé de la paupérisation continue des populations de Yaho et de la Boucle du Mouhoun en général.

6.1.3. Moyens de production et contraintes

L'équipement agricole est dans la plupart des cas constitués de matériels de traction animale telle que les charrues bovines ou asines, les houes manga, les rayonneurs, les buteurs, les charrettes. Ces dernières années, on assiste à l'introduction de tracteur due à l'augmentation des superficies emblavées et à la politique agricole de l'État. Avec l'appui de la SOFITEX, beaucoup de producteurs de la commune s'investissent dans la coton-culture. Cependant, certains producteurs se retrouvent souvent dans des difficultés à honorer leurs engagements avec ce dernier du fait de la faiblesse de leur production qui dépend de plusieurs facteurs entre autres la pluviométrie, le suivi des itinéraires techniques et le respect des consignes de traitement des plants.

Des entretiens avec les populations de Bondo et Mamou, il ressort essentiellement l'insuffisance des terres cultivables, qui cause un véritable problème foncier dans la commune. Il est la principale cause des conflits enregistrés entre les agriculteurs et les éleveurs. Cette difficulté est enregistrée dans tous les villages de la commune.

Pour certains le manque de terres cultivables est dû à la contrainte avec la forêt classée de Tuy (cas de Grand Balés et Mina.). Dans l'ensemble des villages, la non- maîtrise des techniques de production agricoles, les attaques fréquentes des chenilles, l'indisponibilité des intrants (surtout des semences améliorées de courtes durées), le manque de financement dans le domaine de la production céréalière ont été les préoccupations évoquées par les populations. En outre, les villages de Kongoba et Mouni manquent de magasin de stockage et celui du village de Maoula est dans un état de dégradation avancée.

Le problème majeur de l'agriculture à Yaho est sa faible productivité qui s'explique par sa grande dépendance à la variation climatique. Aussi, le manque d'équipements et d'intrants, la non-maîtrise des nouvelles pratiques agricoles, le faible accès du monde agricole aux crédits, la baisse de la fertilité des sols et l'insuffisance de terres cultivables sont autant de contraintes de l'agriculture. À ces contraintes, il faut ajouter la question de la culture du coton qui selon les résultats des interactions a un impact négatif sur le développement de l'agriculture dans la commune. Ce sont autant de problèmes qu'il faut résoudre pour permettre à l'agriculture de remplir ses fonctions : autoconsommation, transformation et commercialisation.

6.2.Sous-secteur élevage

L'élevage constitue la seconde activité économique de la commune. Il est pratiqué par la quasi-totalité de la population et représente l'épargne physique des agro-pasteurs. Le système d'élevage pratiqué est de type traditionnel et **extensif caractérisé par une faible productivité** et la faible utilisation de complément alimentaire comme les Sous-produits Agro-industriels (SPA). L'alimentation des animaux est basée sur l'exploitation des pâturages naturels et peu d'attention est accordée aux soins vétérinaires pour la prévention et le traitement des maladies de bétail.

Tableau 8. Effectif du cheptel et taux de croissance dans la commune de Yaho en 2020

Effectif du cheptel	Bovin	Ovin	Caprin	Porcins	Asins	Equins	Volailles
Commune de Yaho	6 562		13 721	6 173	1 982	36	66 717
Taux de croissance annuel	2,00%		3,00%	2,01%	1,99%	1%	3,00%

Source : ZATE de Yaho, enquête terrain

L'élevage des bovins occupe une place importante pour les populations de la commune de Yaho. En plus des revenus produits par leur vente, les bovins sont beaucoup utilisés dans les travaux agricoles pour la fertilisation des sols et la traction des outils. Leur production est essentiellement confrontée au manque de piste à bétail, à l'insuffisance de parc à vaccination, à l'insuffisance d'eau d'abreuvement et l'absence de quai d'embarquement. Il y a également un effectif important de volaille dans la commune, mais il manque un marché de volaille toute chose qui allait permettre de mieux organiser sa commercialisation dans la commune.

L'ensemble de ces animaux est essentiellement destiné à la commercialisation et à la consommation. Pour l'année 2019, la commune enregistrait un total 6433 bovins et durant cette période, elle a enregistré une commercialisation de 328 bovins contre une consommation de 43 bovins. Les flux de commercialisation et de consommation ne sont pas souvent bien maîtrisés. Cela dénote de l'existence de l'abatage clandestin dans la commune et des ventes d'animaux qui s'effectuent hors de la commune.

6.2.1. Techniques de production

On assiste à trois (03) types classiques de techniques : la transhumance, l'élevage sédentaire et le semi-intensif.

L'élevage transhumant consiste à faire migrer le bétail en fonction de la disponibilité des pâturages et des points d'eau. Cette pratique est développée par les éleveurs Peuhls entre les mois de février et de mai. Les troupeaux peuvent descendre jusqu'au Sud du pays à la recherche de pâturages et de ponts d'eau. Cette instabilité dictée par la satisfaction des besoins alimentaires des animaux ne favorise pas le suivi sanitaire régulier des animaux et la mise à jour des statistiques animales. Elle demeurera suffisamment vivace tant que les conditions climatiques resteront précaires.

L'élevage sédentaire se pratique par des agriculteurs. Les animaux, très souvent des petits ruminants sont abandonnés à eux-mêmes sans soins particuliers. Leur alimentation est constituée de résidus naturels et de tiges de céréales. Les rendements de ce type d'élevage sont limités, car cette pratique est faite dans un but lucratif de court terme. On y prélève pour un besoin ponctuel de liquidité.

Enfin, l'élevage semi-intensif est essentiellement destiné à la commercialisation après engraissement des animaux. Il est pratiqué surtout par les femmes et les associations d'éleveurs. Les animaux sont mieux entretenus, avec une alimentation plus riche composée parfois d'un mélange de sous-produits agro-industriels.

Dans la commune l'insuffisance de pâturage et le manque de financement constituent en plus des maladies des animaux les préoccupations des populations. Cela explique la faible productivité de l'élevage qui en est le problème principal.

6.2.2. Santé animale

Les maladies rencontrées dans la commune sont principalement : la peste de petits ruminants, la péripneumonie contagieuse bovine, les pasteurelloses bovine et ovine, la maladie de Newcastle, les trypanosomiasés, la peste aviaire, la rage et le charbon symptomatique. Généralement les germes de ces maladies sont ramenés par les transhumants.

6.2.3. Structure d'encadrement et équipements

Le système de suivi, appui et d'encadrement du Ministère des Ressources Animale et Halieutique (MRAH) est organisé dans la commune de Yaho à travers une Zone Appui Technique d'Élevage (ZATE). Toutefois, cette structure ne dispose que de peu de moyen pour accomplir la mission. En effet les entretiens terrain font ressortir des difficultés telles que le manque de moyens roulants et de carburant. On note également le manque ou l'obstruction des pistes à bétail, le manque de points d'eau d'abreuvement des animaux en saison sèche, etc.

Aussi, il n'existe pas de marché à bétail amélioré, ni d'aire d'abatage, ni de magasin de stockage dans la commune. Le seul parc de vaccination n'est pas en bon état voire inutilisable, et cela ne facilite pas les travaux de l'agent chargé du suivi sanitaire des animaux.

6.3. Sous-secteur sylviculture et pisciculture

Le bois demeure la principale source d'énergie des ménages. Aussi, de grandes superficies forestières ont été au fil du temps, exploitées pour des fins agricoles, pastorales, médicinales, énergétiques et artisanales (bois d'œuvre, bois de service). Ainsi les arbres déracinés et à potentiel ont été carbonisés.

Tableau 9. Production et consommation du bois

Type de produits	Quantité produite (m ³)	Quantité consommée (m ³)	Quantité vendue (m ³)
Bois	24 000	9 000	15 000
Charbon	3 000	2 000	1 000

Source : SDEEV de Yaho

La coupe abusive du bois et les défriches illégales constituent une dégradation du couvert végétal. Cette dégradation va s'accroître du fait de l'augmentation de la population occasionnant de nouvelles défriches pour la production agricole exacerbant ainsi la pression sur le foncier. Cependant quelques actions sont menées dans le sens de la préservation des ressources forestières. Il s'agit notamment de l'existence d'une forêt sacrée forêt classée Tuy d'une superficie de 72,96 Km² soit 19,23% de la superficie de la commune. Il existe également quelques bosquets dans la commune dont les principaux sont ceux des villages de Fobiri, Maoula (2,93ha), Mamou (4,44ha), Madou (2,81ha) et de Bondo. Les opérations de plantation d'arbres avec 1 600 plants mis en terre à Yaho, 2 200 plants à Mouni sont également des actions entreprises par les populations pour la restauration du couvert végétal.

La coupe abusive du bois et la forte pression sur les ressources naturelles entraînent d'année en année, une exacerbation des effets des changements climatiques caractérisés par la baisse et l'irrégularité de la pluviométrie, le dépérissement des formations végétales et l'érosion continue des sols. Cela a pour conséquence la baisse progressive de la productivité des différents systèmes.

Au vue de la dynamique de dégradation des ressources naturelles (défriches anarchiques, coupe abusive du bois, expansion des champs, etc.) qu'on observe dans la commune, des actions fortes doivent être menées dans le but de préserver les ressources naturelles. Ces actions passent par l'organisation de l'espace communal, la délimitation d'une forêt communale et de forêts villageoises, le développement d'une agriculture intensive et la promotion à l'utilisation des foyers améliorés.

Ainsi, l'utilisation des foyers réduirait le temps que les femmes mettent à la recherche de bois de chauffe et permettra en outre de préserver les ressources ligneuses. Les femmes pourraient ainsi consacrer plus de temps au développement d'activités génératrices de revenus.

6.3.1. Produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. En plus, ils participent à la création d'emplois, génèrent des revenus et de ce fait luttent contre la pauvreté. Dans la commune, l'exploitation des produits forestiers non ligneux (amende de karité, graine de Néré, fruits des différents arbres fruitiers, etc.) est dominée par

les femmes. Dans le village de Mouni, on rencontre un groupement de transformatrice de beurre de karité appuyé par la fondation SEMAFO. Dans les différents villages de la commune, la production et la transformation des produits forestiers non ligneux sont pratiquées par les populations surtout les femmes de façon individuelle. Il existe un groupement féminin « MougnouKagni », mais qui ne dispose pas encore d'équipements de transformation adéquats pour exercer dans le domaine.

Les productions sont généralement réparties entre la consommation et la commercialisation telles que l'indique le tableau suivant.

Tableau 10. Répartition de la production des produits forestiers non ligneux

Type de PFNL	Quantité produite		Quantité vendue		Quantité consommée	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Amende de karité	277 000	534 000	252 000	504 000	25 000	30 000
Beurre de karité	138 000	170 000	93 000	95 000	45 000	75 000
Néré	420 000	300 000	395 000	210 000	25 000	90 000

Source : SDEEV de Yaho

Les produits forestiers non ligneux produits dans la commune sont majoritairement destinés à la commercialisation. Ainsi, pour l'année 2018, 94,38% des amendes de karité cueillies, 55,88% du beurre de karité produits et 70% des graines de néré cueillies ont été écoulés sur le marché. Ces produits procurent des revenus et permettent de ce fait d'améliorer les conditions de vie des ménages.

Mais, tout comme la terre, les femmes qui sont les principales actrices dans ce sous-secteur n'ont aucun pouvoir de décision sur la gestion des ressources forestières. Cependant, la structuration de la filière et l'appui en divers équipements permettront à la filière de contribuer au développer socio-économique de la commune.

6.3.2. Production de miel

Selon les résultats des différentes interactions, le miel est une filière porteuse dans la commune rurale de Yaho, sa production est pratiquée dans les villages de Mouni et Grand-Balé, Fobiri et de Maoula. Il existe un producteur à Mouni et deux producteurs à Grand-Balé qui ont totalisé environ 360 litres de miel en 2019. Dans le village de Fobiri, il existe un groupement de 20 membres qui, disposant de 40 ruches modernes, pratiquent l'apiculture avec une production annuelle estimée à 600 litres. À Maoula, on note la présence d'un producteur disposant de plus 200 ruches traditionnelles dont la production annuelle est estimée à en moyenne 6 litres par ruche soit environ 1 200 litres. Il existe un marché potentiel pour ce produit en l'occurrence les employés de la mine de Bagassi.

Dans l'ensemble des villages de la commune, il existe des producteurs de miel, mais à petite échelle et il y a une demande non couverte. Beaucoup de jeunes sont intéressés par la filière, mais ils n'ont pas les compétences nécessaires et l'équipement adéquat. Une meilleure structuration de la filière avec l'appui en renforcement de capacités et la dotation en équipements permettra de booster la production et générer des revenus substantiels, créer des emplois décents.

6.3.3. Équipements et infrastructures de production sylvicole

Les infrastructures sylvicoles dans la commune de Yaho sont quasi inexistantes et se résument à quelques bosquets dans les villages, d'une forêt classée de Tuy. Il est à noter que

ces forêts, bosquets et réserves sont l'œuvre d'initiative privée. La commune ne dispose pas d'une forêt communale et les actions communautaires de préservation des ressources forestières sont rares.

De façon globale, le milieu naturel est en dégradation à cause de la combinaison d'un ensemble de facteurs qui sont : la forte densité (plus 63,67 habitants au Km²), les sécheresses récurrentes, les feux de brousse, la coupe anarchique du bois ainsi que des systèmes d'exploitation agricole et animale extensifs. Il existe cependant des espèces utilitaires dans la commune. L'absence d'une forêt communale ainsi que de forêts villageoises entrave gravement une gestion rationnelle des ressources naturelles. Toutefois, des potentiels existent pour la délimitation de forêts communales et villageoises.

On dénombre au total 03 pépinières privées, dont deux dans le village de Yaho et l'autre dans le village de Mouni pour la production de plants. Ces différents pépiniéristes ont été formés, mais ceux-ci ne pratiquent pas l'activité régulièrement par manque d'équipements.

Il serait souhaitable d'équiper ces pépiniéristes et de les recycler pour la production de plants afin de faire face aux besoins de reboisement.

Pour une gestion durable des ressources naturelles disponibles dans la commune, la délimitation et l'aménagement d'une forêt communale et de forêts villageoises doivent être des actions clés à réaliser.

6.4. Conclusion partielle sur les secteurs de production

De manière générale, le principal problème des secteurs de production dans la commune de Yaho est leur faible productivité. Les causes de ce problème sont multiples et selon les données collectées, elles comprennent :

- l'absence de stratégies locales pertinentes de promotion de l'agriculture de manière générale ;
- les pratiques de gestion des terres inadaptées en lien avec le contexte (dégradation des conditions climatiques, forte démographie, etc.) ;
- l'absence de mécanisme de conservation des récoltes et de leur commercialisation aux périodes indiquées ;
- l'endettement d'une proportion importante des producteurs qui ne leur permet pas d'accéder aux intrants et aux fertilisants ;
- l'utilisation non maîtrisée des pesticides et des herbicides ;
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 2 qui sont de « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

7. SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

7.1. Commerce

Au niveau de la commune de Yaho, le commerce n'est pas très développé, cependant, la commune dispose d'un marché dans son chef-lieu plus ou moins aménagé et organisé. Il en est de même dans la plupart des villages. Notons que les marchés de Madou et Mamou sont en construction. Les contraintes majeures rencontrées dans le secteur du commerce sont les difficultés liées à l'accès aux crédits, le mauvais état des voies d'accès qui dissuade les commerçants de sillonner les marchés de la commune, l'insuffisance de boutiques construites. L'absence de latrines publiques au marché constitue une difficulté supplémentaire pour les usages (vendeurs et acheteurs).

Les échanges commerciaux portent principalement sur les produits agricoles, les produits d'élevage, les matériels agricoles issus de la forge, les produits de l'artisanat et les produits manufacturés. Les cas d'insécurité des biens liés aux vols par effraction dans les petits commerces dans la commune découragent les initiatives dans ce secteur.

7.2. Transport

Le principal axe routier permettant de joindre la commune de Yaho est la route régionale RR N°26 (axe Ouahabou-Bagassi, Yaho- Bondokuy- Solenzo). Cette voie est peu praticable surtout en saison hivernale. De même, les pistes inter-villageoises sont en mauvais état, les ouvrages de franchissement le sont également. Par contre, le bitumage de l'axe Bobo-Dédougou constitue un atout non négligeable pour la commune, car cet axe routier est à 25 km de Yaho centre. Cet axe facilite en effet l'accès au chef-lieu de la région Dédougou et de Bobo-Dioulasso

Les principaux axes desservis par les transporteurs privés sont : Yaho-Bobo-Dioulasso (04 fois/jour sauf le dimanche, Yaho-Boromo (01 fois/jour sauf le dimanche), Yaho-Ouagadougou (01 fois/semaine).

Les conséquences du mauvais état des routes sont préjudiciables pour l'économie locale, la mobilité, la santé, la sécurité, etc. En effet, les véhicules de transport de marchandises s'amortissent, les marchandises s'abiment et périssent, les délais de livraison sont rallongés. Les cas d'évacuation sanitaires sont précieux pour les ambulances et les malades. Les patrouilles et interventions des services de défense et de sécurité sont pénibles et retardées.

7.3. Communication

La communication dans la commune de Yaho passe par les marchés, les crieurs publics, le porte à porte, les lieux de culte et les organisations paysannes que par les moyens modernes de communication telles que les téléphones mobiles, les radios, la presse écrite et internet. À la mairie, on note l'existence d'un tableau d'affichage, mais à cause de l'analphabétisme de la population, son impact est relatif.

S'agissant de la communication téléphonique, la commune est couverte par les réseaux de téléphonie mobile existant. Ces réseaux sont parfois de mauvaise qualité et couvrent la commune de façon partielle. Cependant, on constate une utilisation de plus en plus accrue de ce moyen de communication par les populations et la mairie pour communiquer. En somme, les difficultés liées à la communication affectent le développement local de la commune.

7.4. Tourisme et hébergement

Le secteur du tourisme est à l'état embryonnaire dans la commune. Pour lancer ce secteur, une dizaine de sites dont 05 à Yaho centre ont été identifiés pour être valorisés. Concernant l'hébergement, la commune ne dispose d'aucune infrastructure en la matière. Ce qui constitue une contrainte majeure pour les visiteurs. La mairie doit s'atteler pour réaliser une infrastructure d'hébergement au niveau de Yaho centre.

7.5. Institutions Financières

Le financement de l'économie locale s'opère à travers une (01) institution de micro-finance la MECAP installées dans la commune. Cette institution octroie des crédits aux femmes et aux jeunes agriculteurs. Les autres structures de micro-finance non basées à Yaho et qui y interviennent sont la Caisse Populaire et le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des femmes (FAARF). Elles octroient des crédits aux groupements et soutiennent les activités des femmes. Les conditions d'accès aux crédits sont contraignantes si bien que de nombreux demandeurs en sont écartés, ce qui ne permet pas de développer les activités. Ceux qui y parviennent, obtiennent des montants dérisoires, souvent le 1/3 de leur besoin réel, car ils n'offrent pas de garantie suffisante.

7.6. Orpaillage

L'orpaillage occupe la majeure partie de la population en saison sèche surtout les jeunes et les femmes. Pour être productifs, les revenus tirés de l'activité devraient être réinvestis dans les activités agro-pastorales mais ils sont plutôt utilisés dans des dépenses de consommation.

L'orpaillage est pratiqué de façon artisanale avec des acteurs qui ne respectent pas les règles élémentaires d'exploitation. L'utilisation de produits chimiques interdits par les orpailleurs entraîne des dégradations sur l'environnement : destruction du couvert végétal et des terres agricoles, pollution des rivières et des nappes souterraines, etc. Le maniement de ces produits dangereux conduit à des intoxications/empoisonnement en plus de la prostitution et de la circulation de la drogue que l'activité génère. Aussi, l'activité est source de déscolarisation et d'insécurité. Elle doit être mieux encadrée et organisée afin de participer à l'effort de développement de la commune avec le prélèvement de taxes.

7.7. Sources d'énergie

Grâce à l'électrification rurale, la commune de Yaho a été connectée au réseau de la SONABEL. Cependant, on note une mauvaise répartition des poteaux de branchement qui sont pourtant dans une zone loin des habitations actuelles. Les services publics tels que la préfecture, le CSPS, la mairie, la CEB ne bénéficient pas encore des services de la SONABEL. L'éclairage public est largement insuffisant (03 lampadaires) dans une même zone.

Pour l'éclairage, les ménages utilisent de plus en plus l'énergie solaire à côté des autres sources d'énergie que sont : les groupes électrogènes, les batteries et les plateformes multifonctionnelles. La mairie a été dotée grâce à un partenaire d'un équipement en énergie solaire qui lui permet d'alimenter ses ordinateurs, ses imprimantes et photocopieurs ainsi que son éclairage. Toutefois, il convient de noter l'incapacité actuelle du dispositif énergétique de

la mairie à pouvoir alimenter les appareils de façon continue même journalier. Cela est dû au vieillissement des matériels (batteries, plaques, etc.) selon les entretiens terrain en février 2020.

Il n'existe pas de station de distribution de produits pétroliers, l'essence étant vendue de façon informelle dans des bouteilles des individus avec tous les risques que cela comportent. L'énergie domestique pour la cuisson reste largement dominée par le bois entraînant ainsi la coupe abusive de celui-ci. Cela a pour conséquence la dégradation du couvert végétal avec pour corolaire l'érosion des sols et la sécheresse. L'utilisation du gaz butane reste très marginale dans la commune. Avec la connexion au réseau national d'électricité, les activités dans la commune seront boostées.

7.8.Sécurité

La commune de Yaho n'abrite ni commissariat, ni gendarmerie alors que la sécurisation des biens constitue un véritable problème dans la commune de Yaho (centre). En effet, de nombreux cas de vols ont été signalés par des commerçants. Cette insécurité nuit à l'entrepreneuriat en ce sens par exemple lorsqu'une personne retourne du marché avec des animaux non écoulés, la probabilité que des voleurs lui rendent visite pour les emporter est très élevée. Il en est de même pour les boutiques qui sont très souvent victimes de cambriolage.

La création d'un commissariat de police dans la commune va rassurer les populations et les acteurs de l'économie locale.

8. SECTEURS SOCIAUX

8.1.Éducation et formation

Les niveaux d'enseignement assurés dans la commune de Yaho, concernent l'enseignement primaire, l'enseignement post-primaire et le secondaire à côté desquels l'alphabétisation est organisée. L'offre éducative dans le préscolaire est inexistante dans la commune.

8.1.1. Enseignement primaire

L'offre éducative au primaire est assurée par quinze (15) écoles avec un total de soixante-cinq (65) classes ouvertes. Pour une éducation de qualité, l'existence d'infrastructures annexes est tout aussi importante que les salles de classe. On recense donc 20 latrines, 04 forages et une cantine/magasin. L'enseignement de base est géré par une circonscription d'éducation de base (CEB de Yaho).

De l'analyse des données, il ressort que le village de Grand Balé ne dispose pas d'une école. Les enfants fréquentent l'école de Yaho, situé à 8Km. L'absence d'école dans ce village constitue une préoccupation majeure vu que les élèves doivent parcourir de la distance en traversant la forêt classée très épaisse. De ce fait, on enregistre de nombreux cas d'abandons des élèves de ce village. La construction d'une école dans ce village sera une source de soulagement pour sa population. Le village de Mina dispose d'une école à 6 classes et celle-ci est constituée d'un bâtiment à trois classes et trois classes séparées. On note un délabrement d'un bâtiment à une seule classe (murs fissurés) et dégradation de la terrasse du bâtiment à 3 classes.

Le village de Kongoba est doté d'une école à 6 classes dont 4 sont ouvertes. Elle a trois latrines qui ne disposent pas de portes. Il y a également l'absence du forage qui est une préoccupation selon le personnel enseignant. On note aussi, une insuffisance en table-bancs (au CP1, on a 13 table-bancs pour 49 élèves.) et insuffisance en logement d'enseignant (3 logements).

Le village de Mouni compte une école primaire publique et une école medersa. L'école primaire publique à trois classes à toits défectueux, six latrines sans portes, deux lave-mains non utilisés, trois logements défectueux. Elle ne dispose pas de l'éclairage. L'école Medersa est de 4 classes construite en banco non utilisable. L'enseignement est dispensé dans l'enceinte de l'ancienne mosquée. Cette école n'a pas de forage.

Yaho centre compte quatre écoles primaires. L'école A dispose de 8 Classes. L'eau est assurée par un AEPS. Les latrines dont la construction est inachevée et très vétuste en ce moment ne sont pas utilisées. L'école a une cantine, mais pas une cuisine. Quatre logements sont construits pour servir de logement aux enseignants, mais qu'ils n'utilisent pas, préférant louer dans le village. Ces maisons sont de ce fait, dans un état de vétusté très avancée, surtout les plafonds.

L'école B dispose de 6 classes. Le forage est en cours de finition. Il n'y a pas de latrines ni de cuisine, toutefois, la cantine y est.

L'école C abrite 6 classes également. Il y a un forage à environ 500m. Des latrines modernes sont nouvellement construites. Il y a un seul logement d'enseignant. L'école dispose d'une cantine scolaire, mais pas d'une cuisine.

L'école D est ouverte en cette année 2019-2020 avec trois classes.

Les principales difficultés dans ces écoles sont les effectifs pléthoriques (la moyenne de 80 élèves par classe et l'insuffisance des manuels scolaires.

8.1.1.1. Évolution des effectifs

L'évolution des effectifs de l'enseignement primaire est donnée dans le tableau ci-après.

Tableau 11. Évolution des effectifs des écoliers

Commune	2017-2018			2018-2019			2019-2020		
	<i>G</i>	<i>F</i>	<i>T</i>	<i>G</i>	<i>F</i>	<i>T</i>	<i>G</i>	<i>F</i>	<i>T</i>
	2026	2103	4129	2243	2094	4337	2237	2162	4399

Source : CEB Yaho

Pour l'année scolaire 2019-2020, on dénombre 4399 élèves dont 2162 filles soit 49,15%. De façon générale, l'évolution des effectifs montre peu de disparité de sexe. On remarque qu'en 2017-2018, il y avait plus de filles que de garçons, cela dénote que la scolarisation des filles est une réalité dans la commune.

Les effectifs au niveau du primaire dans la commune connaissent dans l'ensemble une croissance. Au niveau du genre, l'on remarque que les filles sont moins nombreuses que les garçons les deux dernières années. Pour l'année scolaire en cours et selon les normes d'effectifs par classe (50 élèves par classe), la commune de Yaho a une moyenne de 68 élèves par classe, cela est synonyme d'un effectif pléthorique dans les classes qui pourrait jouer sur la qualité de l'éducation dans la commune.

8.1.1.2. Évolution du taux de succès au certificat d'étude primaire

Le tableau suivant donne l'évolution du taux de succès au certificat d'étude primaire (CEP) des cinq dernières années.

Tableau 12. Aperçu des résultats au CEP des 5 dernières années scolaires

Sessions	Effectif			Admis			Taux de réussite		
	<i>Total</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
2015	425	174	251	291	127	164	68,74%	72,99%	65,34%
2016	426	213	213	284	154	130	66,67%	72,30%	61,03%
2017	495	229	266	286	153	133	57,77%	66,81%	50%
2018	533	221	312	327	142	185	61,35%	64,30%	59,29%
2019	561	257	304	334	143	191	59,50%	55,60%	62,80%

Source : CEB YAH0, janvier 2020

Dans l'ensemble et durant les cinq dernières années, le taux de succès au CEP est chaque fois, au-dessus de la moyenne. On constate qu'en 2019, le taux de succès des filles au CEP est plus que celui des garçons. Malgré ces résultats encourageants, le domaine de l'éducation et de la formation rencontre quelques problèmes de performances essentiellement liés à la qualité insuffisante de l'exercice par la commune de ses compétences en matière en la matière. Les effets de ce problème sont perceptibles à différents niveaux dont :

- l'absence d'école dans le village de Grand-Balé ;

- le non-achèvement du crépissage et de la terrasse d'une salle à l'école A de Yaho ;
- le mauvais état des ouvertures d'un bâtiment à l'école A de Yaho ;
- le mauvais état du toit et de la sape de 2 salles à l'école B de Yaho ;
- le mauvais état d'un bâtiment à une salle à l'école B de Yaho (sape et ouvertures dégradées, tableau fissuré), sape d'un bâtiment à trois classes à Mina ;
- le mauvais état des toits, de la sape et des fissures des logements de l'école A de Yaho ;
- l'insuffisance de salles de classe (dans presque toutes les écoles de la commune);
- le manque de latrines à l'école B de Yaho ;
- la dégradation des ouvertures des latrines de l'école B de Yaho, 3 à Kongoba ;
- les retards de dotation et l'insuffisance des fournitures scolaires ;
- le manque d'éclairage ;
- l'absence de cuisine à l'école B de Yaho.

Quant aux causes, elles sont liées aux aspects suivants :

- l'absence de stratégies et de structures de gestion des infrastructures scolaires,
- l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de maintenance des infrastructures scolaires,
- l'arrivée tardive et l'insuffisance de l'appui de l'État pour la gestion du domaine éducatif,
- l'absence et/ou le manque de dynamisme des APE/AME,
- l'absence du service des matières transférées à la mairie,
- l'absence de suivi-contrôle des travaux de construction des infrastructures scolaires,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 4 qui sont « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie,
- etc.

8.1.2. Enseignement post-primaire et secondaire

La commune de Yaho abrite trois établissements secondaires à savoir un lycée et un collège d'enseignement général (CEG) à Yaho et un collège d'enseignement général à Mamou. Le lycée de Yaho compte huit classes et le CEG quatre (4) classes de même que celui de Mamou. La capacité d'accueil de ces établissements demeure faible au regard de l'effectif des élèves du primaire. La commune enregistre un nombre important d'élèves qui fréquentent dans les établissements des communes voisines notamment Bagassi, Boromo et Pâ.

Tout comme l'enseignement primaire, le problème commun à ces collèges et lycées reste l'insuffisante qualité de l'exercice des compétences en matière d'éducation.

Les causes de ces problèmes sont entre autres :

- l'absence de stratégies et de structures de gestion des infrastructures scolaires,
- l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de réalisation et de maintenance des infrastructures scolaires,
- l'absence et/ou le manque de dynamisme des COGES,
- l'absence du service des matières transférées à la mairie,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 4 qui sont « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- etc.

Quant aux effets, ils s'observent aisément par :

- la limitation des recrutements des élèves qui pourtant affluent pour la demande des places en vain,
- l'insuffisance du personnel (professeurs de mathématique et Physique et Chimie),
- l'insuffisance de tables bancs,
- le manque d'enseignants et de ressources financières pour recruter les vacataires,
- le manque de secrétariat (bureau et matériel informatique) pour les saisies, impressions et photocopies des devoirs,
- le manque d'éclairage,
- l'absence de logements des professeurs surtout pour les stagiaires sans moyens pour louer une maison.

8.1.2.1. Évolution de l'effectif des élèves de la commune

Le tableau suivant donne la situation de l'effectif des élèves de la commune de Yaho durant les cinq dernières années scolaires.

Tableau 13. Évolution des effectifs des élèves des lycées et CEG

Années	Effectif			
	Total	Garçons	Filles	% de fille
2015-2016	418	226	192	45,93%
2016-2017	322	170	152	47,20%
2017-2018	393	209	184	46,82%
2018-2019	441	224	217	49,21%
2019-2020	461	225	236	51,19%

Source : LD YAH0, janvier 2020

Pour l'année scolaire en cours, les établissements secondaires de la commune totalisent un effectif de 461 élèves dont 51,19% de filles. Cela confirme que la scolarisation des filles est une réalité dans la commune rurale de Yaho. Cependant le taux d'accroissement des élèves fréquentant ces établissements est de 4,54% entre l'année scolaire 2019-2020 et l'année scolaire 2018-2019. La faiblesse de ce taux montre que beaucoup d'élèves de la commune fréquentent dans des établissements de communes voisines. Cela est dû aux capacités d'accueil des établissements qui demeurent faibles en termes d'infrastructures et d'équipements.

8.1.2.2. Évolution des taux de succès au BEPC et au BAC

La commune arrive présenter des élèves aux différents examens du secondaire. Un aperçu des taux de succès à ces examens fait l'objet du tableau suivant.

Tableau 14. Aperçu des taux de succès au BEPC et au Bac

Années	Effectif			Admis			Taux d'admission		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
BEPC									
2014-2015	79	54	25	60	45	15	75,95%	56,96%	18,99%
2015-2016	68	47	21	29	21	8	42,65%	30,88%	11,76%
2016-2017	70	32	38	25	16	9	35,71%	22,86%	12,86%
2017-2018	125	70	55	71	45	26	56,80%	36,00%	20,80%
2018-2019	62	28	34	11	7	4	17,74%	11,29%	6,45%
BAC									

2017-2018	23	23	0	9	9	0	39,13%	39,13%	0,00%
2018-2019	39	6	33	15	15	0	38,46%	38,46%	0,00%

Source : LD YAHO, janvier 2020

Le taux de réussite au BEPC a connu une fluctuation d'une session à une autre. Il est passé de 56,80% en 2017-2018 à 17,74% en 2018-2019 donc une baisse. Pour toutes les années considérées, le taux de réussite des filles est resté en deçà de celui des garçons. Quant à ce taux au Bac, la commune n'a participé à l'examen qu'aux deux dernières années, il est marqué par la réussite des garçons. Il est au-dessous de la moyenne.

Dans l'ensemble, les résultats scolaires dans la commune sont faibles, voire moyens, à cause d'un certain nombre de contraintes. Le droit à une offre éducative de qualité pour tous les enfants est contenu l'ODD 4 et de l'OS 2.2 de l'Axe 2 du PNDES d'où une invite aux décideurs de réalisés les investissements souhaités.

8.1.3. Alphabétisation

L'éducation non formelle concerne les activités d'éducation et de formation structurée et organisée dans un cadre non-scolaires, et s'adressant à toute personne désireuse de recevoir une formation spécifique. Dans la commune de Yaho, elle concerne l'alphabétisation et se déroule en langues nationales Bwamu et Dioula. La commune rurale de Yaho compte 17 centres d'alphabétisation. En dehors des CPAF de Fobiri 2 et Mina 2 qui sont améliorés, les autres centres ont besoin d'être revus pour une amélioration des conditions d'apprentissage.

8.2.Santé

L'aire sanitaire de la commune rurale de Yaho dépend du district sanitaire de Boromo. La commune compte trois (03) Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) construits et fonctionnels. Il s'agit des CSPS de Yaho, Fobiri et Mamou. Il y a aussi le village de Bondo qui dispose d'infrastructures construites en attente d'ouverture. Chaque CSPS est composé d'une maternité, d'un dispensaire et d'un dépôt pharmaceutique. Chacun de ces centres de santé dispose également d'un forage, d'un incinérateur, de latrines et de logements pour les agents. En ce qui concerne l'état des infrastructures sanitaires, le niveau d'ensemble est acceptable malgré quelques insuffisances. Ainsi, il ressort qu'à Yaho, la maternité a besoin d'être réhabilitée, parmi les six (06) logements pour les agents, seul un logement est dans un bon état et les autres ont besoin d'être réhabilités et l'eau du forage est impropre à la consommation. À Fobiri et Mamou, les incinérateurs sont non fonctionnels. L'ensemble des CSPS manque de centre de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN) et a besoin d'équipements adéquats notamment les lits.

En outre, l'absence d'ambulance dans la commune, est un véritable problème pour l'évacuation des patients avec surtout le mauvais état des routes. Ce faisant, pour les évacuations, les différents CSPS font appelle une ambulance du CSPS depuis Boromo et cela occasionne des retards dans l'évacuation et parfois même la mort de certains patients lors des évacuations. Au titre du personnel de santé dans la commune, le nombre et les qualifications des agents de santé sont très variables d'un CSPS à l'autre. Le tableau ci-contre donne la situation du personnel par CSPS.

Tableau 15. Situation du personnel de santé de la commune

Catégorie	CSPS		
	Yaho	Fobiri	Mamou

1. Agent de santé			
Infirmier Diplômé d'État (I.D.E)	2	1	1
Sage-femme d'État			
Maïeuticien d'État			
Infirmier Breveté (I.B)	1		1
Accoucheuse Auxiliaire (A.A)	1	1	1
Agent Itinérant de Santé (A.I.S)		1	
2. Personnel communautaire d'appui			
Gérant de dépôt MEG	1	1	1
Manœuvre	1	1	1
Gardien	1	1	1

Source : Enquête terrain, février 2020

La commune compte au total quatre (4) infirmiers d'État (IDE) et deux (2) infirmiers brevetés (I.B) soit un ratio de 3 848 habitants par infirmier. Selon la norme de l'OMS, il faut 1 infirmier pour 3000 habitants. Ainsi donc, on remarque que le nombre d'infirmiers est insuffisant dans la commune. Il faut selon cette norme de l'OMS, un (1) agent itinérant de santé (AIS) pour 1000 habitants pourtant il n'y a qu'un seul agent itinérant de santé dans la commune de Yaho. Considérant toutes les catégories du corps soignant, la commune de Yaho est en dehors des normes de l'OMS (normes également utilisées par le Burkina).

En plus du personnel technique, chaque CSPP de la commune, dispose d'un comité de gestion (COGES). Ces comités sont de nature communautaire et sont rattachés aux formations sanitaires. Les COGES représentent les populations auprès des CSPP et sont beaucoup impliqués dans la gestion de ces CSPP. Leurs interventions principales sont de contribuer à l'exécution des activités de sensibilisation et d'exécuter certaines dépenses. Il y a également dans chaque CSPP, un personnel de soutien à savoir un gérant, un manœuvre et un gardien.

De façon générale et sur la base, de la référence d'un CSPP pour 5 000 habitants, le besoin en CSPP de la commune de Yaho en 2020, est estimé à 5 CSPP. L'ouverture du CSPP de Bondo pourrait réduire le déficit en offre de santé à un CSPP et améliorer le rayon de couverture sanitaire de la commune. La commune manque aussi de centre médical (CM) qui offre plus de plateau technique et de personnel qualifiés.

Cette insuffisance de l'offre sanitaire pose un problème d'accès aux soins de santé de la population. En effet, certaines populations sont obligées de parcourir plus de 05 km pour trouver un centre de santé, ce qui contrevient à la norme qui est moins de 05 km. Certains villages sont très éloignés de ces CSPP (Grand Balé à 8 km du CSPP de Yaho). Les populations fréquentent le CSPP de Yaho 8 km et celui de Mamou à 9km. À ce niveau aussi, il y'a le mauvais état de la voie Yaho-Grand Balé en saison hivernale. On note également l'insuffisance du personnel soignant au CSPP de Yaho.

S'agissant des principales affections qui sévissent dans la commune, on a le paludisme, les infections diarrhéiques, les infections digestives et respiratoires et les infections dermatologiques. Les activités menées sur le plan sanitaire au niveau des CSPP de la commune contre le VIH/SIDA sont le dépistage volontaire des femmes en consultation prénatale et la prévention de la transmission de mère à l'enfant du VIH.

Somme toute, les CSPP de la commune de Yaho connaissent tous **des difficultés qui ne permettent pas une offre de soins de santé de qualité aux populations**. Cette situation est

imputable à l'insuffisant exercice des compétences transférées dans le domaine de la santé par la commune.

Les effets de la faible capacité de la commune à exercer les compétences s'observent à différents niveaux tels que :

- les ruptures permanentes de stock de médicaments dans le dépôt pharmaceutique qui se justifierait d'après l'enquête terrain par l'inefficacité de la politique de gratuité ;
- l'absence d'ambulance dans les CSPS de la commune ;
- l'absence de hangars pour les accompagnants des malades ;
- l'absence de clôture des centres de santé ;
- l'insuffisance du personnel soignant dans les CSPS,
- le problème d'éclairage (batteries usées, fils coupés, lampes défaillantes),
- l'absence de ventilation dans les salles d'hospitalisation ;
- la vétusté des motos de services à Fobiri et à Madou ;
- le mauvais état de la maternité de Fobiri (la toiture, le plafond et la peinture sont délabrés) et du dispensaire de Mamou (terrasse dégradée) ;
- l'insuffisance et/ou vétusté des tables d'accouchement dans les CSPS;
- le manque criard de mobilier de bureau à Mamou (armoire, ordinateur, imprimante, papier rame, etc.)
- le mauvais état des logements du personnel (toiture mal faite et dégradée à Fobiri) et le manque de clôture et de la cuisine ; toit défectueux à Mamou et à Madou).
- le manque de cuisine au CSPS de Mamou,
- un forage à eau trouble(les accompagnants vont à 3km chercher l'eau),
- le mauvais état des latrines (toit décoiffé à Mamou),
- le dysfonctionnement de certaines bornes de l'AEPS à Fobiri,
- l'insuffisance des latrines au niveau des logements.

Les causes de ces problèmes qui ont conduit à ces effets sont nombreuses. On peut retenir entre autres :

- l'absence de stratégies locales de gestion des infrastructures sanitaires,
- l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de fourniture de service de santé,
- l'absence et/ou le manque de dynamisme des COGES,
- l'absence du service dédié des matières transférées au sein de l'administration de la mairie,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 3 qui sont de « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

8.3.Eau potable et assainissement

8.3.1. Approvisionnement en eau potable

Les populations de la commune de Yaho s'approvisionnent en eau potable à partir des forages et de borne-fontaine. Le tableau ci-dessous présente la situation des points d'eau par village. Il constate que la commune enregistre au total soixante-quatre (64) forages dont quarante-quatre (44) fonctionnels et deux (2) Adductions d'Eau Potable Simplifié (AEPS) avec chacune cinq (5) bornes-fontaines.

Tableau 16. Situation des points d'eau potable de la commune de Yaho

Villages	Forages			AEPS		
	<i>Fonctionnels</i>	<i>Non Fonctionnels</i>	<i>Total</i>	<i>Nombre total de BF</i>	<i>BF fonctionnel</i>	<i>BF en panne</i>

Bondo	5	3	8			
Fobiri	6	1	7	1	5	
Grand-Balé	1	1	2			
Kongoba	2	1	3			
Madou	8	2	10			
Mamou	5	3	8			
Maoula	2	0	2			
Mina	1	1	2			
Mouni	2	1	3			
Yaho	12	7	19	1	5	
Total	44	20	64	2	10	0

Source : Enquête terrain

Le taux d'accès à l'eau potable en 2020 est de plus de 70% en supposant un point d'eau potable pour 300 personnes. À ce jour on dénombre de 44 forages fonctionnels et 20 forages en panne. Le taux de fonctionnalité des forages est de 68,75%. En plus des forages, deux villages disposent d'une AEPS qui alimente dix (10) borne-fontaine installées fonctionnelles. Pour les 20 forages non fonctionnels, le problème selon les localités est lié essentiellement soit à la mauvaise qualité de l'eau (eau trouble) soit aux difficultés liées à la maintenance des forages.

Le tableau ci-dessous donne la situation des infrastructures hydrauliques par village. Selon la norme nationale en matière d'accès à l'eau potable, un forage dessert 300 personnes. En tenant compte de la projection population de la commune en 2024 (projection faite du RGPH 2006), il se dégage un besoin total de réalisation de trente-trois (33) nouveaux forages. Deux villages répondent aux normes nationales en matière de la couverture en eau potable. Il s'agit des villages de Fobiri et Grand-Balé.

Tableau 17. Situation des infrastructures hydrauliques de la commune de Yaho

Villages	Forages			AEPS			Population projetée 2019	Population desservie	Besoins en forages
	Fonctionnels	Non Fonctionnels	Total	Nombre total de BF	BF fonctionnel	BF en panne			
Bondo	5	3	8				2 977	1500	5
Fobiri	6	1	7	1	5		2 963	3300	
Grand-Balé	1	1	2				113	300	
Kongoba	2	1	3				1 022	600	1
Madou	8	2	10				2 831	2400	1
Mamou	5	3	8				4 767	1500	11
Maoula	2	0	2				1 196	600	2
Mina	1	1	2				937	300	2
Mouni	2	1	3				2 300	600	6
Yaho	12	7	19	1	5		6 345	5100	4
Total	44	20	64	2	10	0	25 450	16 200	33

Source : Enquête terrain, février 2020

Toutefois, même si la couverture en eau potable semble satisfaisante, il n'en demeure pas moins que la répartition des forages par quartier n'est pas uniforme. Il existe des populations

qui sont assez éloignées des points d'eau. Les difficultés liées à l'insuffisance en eau potable sont entre autres, les maladies d'origine hydrique, le temps mis à la recherche d'eau, le faible débit de certains forages et les pannes fréquentes. L'insuffisance d'eau abreuvement et de forages pastoraux obligent les populations et les animaux à côtoyer les mêmes points et cela n'est pas sans conséquence pour la santé humaine.

L'eau est transportée généralement avec les barriques sur des charrettes. Le plus souvent les conditions d'hygiène ne sont pas respectées. La maintenance et les réparations des forages sont assurées par les comités de gestion des points d'eau. On trouve des artisans réparateurs dans la commune. Cependant beaucoup de forages sont en panne. Les difficultés que rencontrent les COGES sont l'insuffisance des moyens financiers pour entretien et l'achat des pièces de rechange, la mauvaise qualité de certaines marques de pompes et l'incompréhension des populations à contribuer à l'entretien des forages.

Toutes ces difficultés sont liées à la faible capacité des acteurs locaux à exercer efficacement les compétences en matière d'approvisionnement en eau potable aux populations. Des analyses faites, les principales causes de ce problème résident dans :

- l'absence de stratégies de gestion des infrastructures d'eau potable ;
- l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de fourniture en eau potable ;
- le manque de dynamisme des AUE ;
- l'absence du service des matières transférées, et du service technique municipal à la mairie ;
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 6 qui sont de « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

8.3.2. Assainissement

L'assainissement et l'amélioration du cadre de vie ne sont pas encore ancrés dans les habitudes des populations de la commune de Yahoo. D'où l'inexistence de latrines dans beaucoup de ménages. Les quelques latrines qui existent se rencontrent dans les services publics et dans quelques habitations et lieux publics.

Deux ONGs à savoir Water Aid et VARENA Asso sont intervenues pour la réalisation des latrines modernes améliorées dans une bonne partie des ménages de la commune. Certaines latrines sont déjà pleines et hors d'usage. La demande en est expressément faite pour combler ce besoin, car désormais, à travers les messages de sensibilisations, l'usage des latrines mêmes dans les petits villages est devenu plus ou moins une habitude.

Ce constat laisse entrevoir un besoin d'assainir le cadre de vie à travers une gestion efficace des déchets domestiques et plastiques. La gestion des déchets domestiques et plastiques aura ainsi un impact d'une part, sur la santé des populations et des animaux en réduisant certaines maladies hydriques (typhoïde, diarrhée virale, hépatite, etc.) et la mortalité des animaux par ingestion de sachets plastiques, mais également réduire la pollution de l'environnement.

Au regard des difficultés relevées dans le domaine de l'assainissement, on peut affirmer que le niveau d'exercice des compétences transférées n'est pas encore satisfaisant. Cette situation est essentiellement due aux causes suivantes :

- l'absence de stratégies de gestion des infrastructures d'assainissement ;

- l'absence d'un service des matières transférées et d'un service technique municipal dans le domaine à la mairie ;
- l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de fourniture en eau potable ;
- l'absence de localisation de la deuxième cible de l'ODD 6 qui est de « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable».

8.4. Formation professionnelle et emploi

L'agriculture est le plus grand pourvoyeur d'emplois dans la commune. Elle occupe la grande majorité de la population en saison humide. En saison sèche, les sources de diversifications de revenus ne sont pas nombreuses, car les activités de contre-saison sont impactées par l'absence d'eau de production. Après l'agriculture, les jeunes exercent dans à l'orpaillage et le commerce.

Les femmes constituent la frange de la population la plus défavorisée en termes d'emploi. Elles recourent à des AGR au niveau de l'Agriculture, la foresterie et de la transformation des PFNL pour subvenir à leur besoin. Des femmes exercent aussi dans l'orpaillage.

Malgré la forte population jeune, il n'existe pas de structures de formation professionnelle dans la commune. Les échanges et diffusions des connaissances professionnelles se font par le biais des services techniques. Le manque de structure de formation professionnelle bloque les initiatives des jeunes de la commune. La réalisation d'aménagements agricoles, l'appui en équipement de production, de transformation et de commercialisation, une facilitation à l'accès au crédit et une formation professionnelle bien adaptée pourront venir à bout du sous-emploi qui touche les jeunes et les femmes de la commune grâce à la création d'emplois décents.

8.5. Sport, culture et loisir

La commune de Yaho est faiblement dotée en équipements de sport. Le seul terrain de football existant est situé dans le chef-lieu de la commune. En revanche, il existe dans presque tous les villages, des danses traditionnelles à l'exemple du festival de masques (en feuilles) qui est organisé chaque année en avril. D'une durée d'une semaine, le festival peut réunir plus d'une soixantaine de masques. Ces masques participent au grand festival de Dédougou. On note également le festival de la danse dafing (dame) organisée chaque année dont le but est de protéger le village contre les mauvais esprits. Il existe également une troupe théâtrale sous le couvert de l'Association des élèves et anciens élèves de Fobiri pour le développement.

Les difficultés du secteur de la culture sont essentiellement le manque de moyen de transport pour les déplacements des différentes troupes, le manque de matériel pour la confection des masques et le manque d'aire aménagée pour les spectacles. La valorisation de ce secteur passe par le développement d'actions spécifiques, car la culture participe à l'éveil, à l'épanouissement ; à la création d'emploi et de revenus pour la commune.

8.6. Analyse de l'état de la pauvreté

La pauvreté touche plus les populations rurales qu'urbaines, c'est donc avant tout un phénomène rural. En effet, l'EMC révèle une pauvreté à dominance rurale avec une incidence de pauvreté en milieu rural de 47,5% contre 13,7% en milieu urbain.

Selon les résultats de l'Enquête Multisectorielle Continue 2014 sur le profil de pauvreté et d'inégalités, la région de la Boucle du Mouhoun avec un taux de pauvreté monétaire de 50,6% est l'une des quatre régions les plus pauvres du Burkina, le taux national étant de 40,1%. La province des Balé qui a un taux de pauvreté (44,8%) est inférieur à celui de la commune de Yaho (49,2%). Si l'on estime la population de la commune de Yaho en 2020 à 24 150 habitants, cela voudrait dire que 11 882 personnes vivent sous le seuil de pauvreté correspondant à un revenu annuel de moins de 153 530 FCFA.

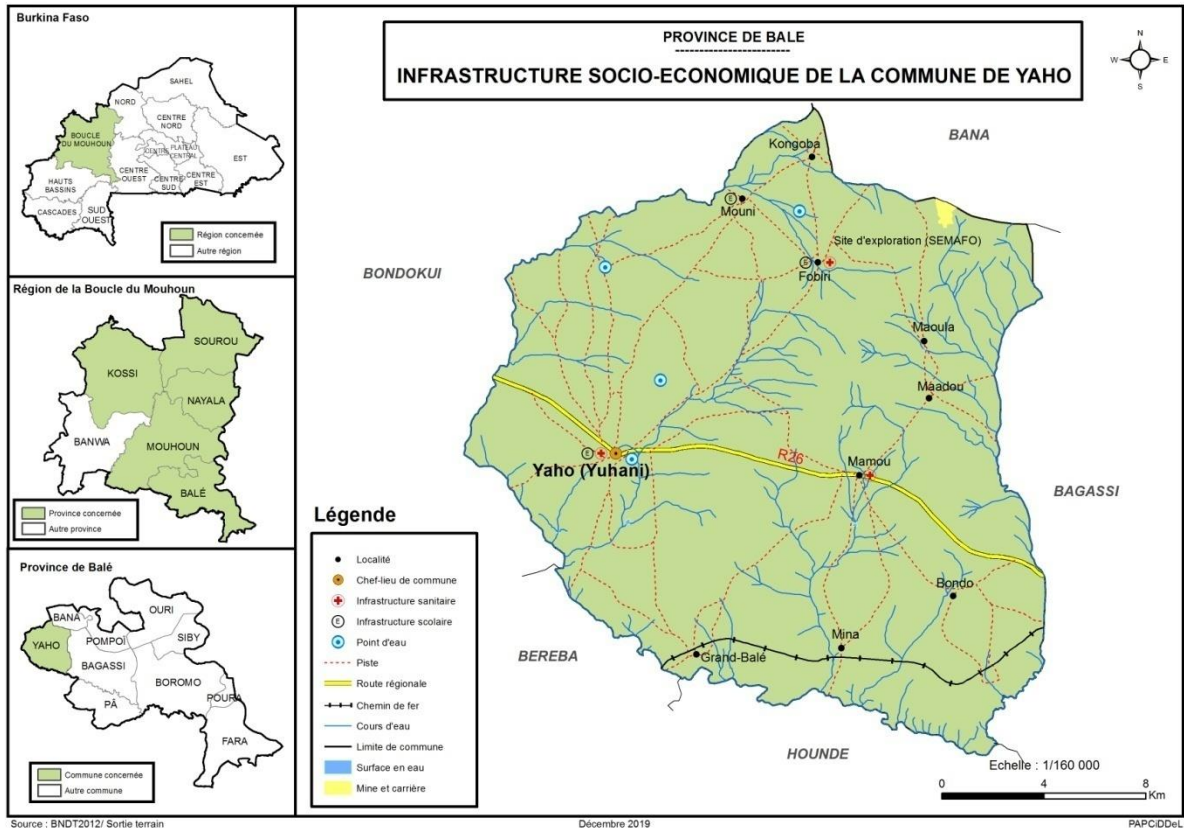
Considérée comme le grenier du Burkina, la région de la Boucle du Mouhoun qui bénéficie de conditions agro climatiques favorables propices aux activités agro-sylvo-pastorales, la population consacre 50,9% de leurs revenus en dépenses (produits alimentaires, tabac et alcool). Selon les explications fournies par les populations, la culture du coton serait responsable de ce paradoxe. En effet, la politique des intrants est devenue un cycle infernal qui les amène à produire plus le coton sur de grandes superficies au détriment des céréales et à la fin de la saison, vendre les récoltes pour rembourser les crédits intrant contractés pour la culture du coton. *Ce facteur serait l'explication qu'on peut trouver dans l'affirmation selon laquelle « la région de la boucle du Mouhoun est le grenier du Burkina Faso et paradoxalement c'est la région qui à l'un des indices de pauvreté le plus élevé ».*

La paupérisation des populations dans la commune se traduit également par l'incapacité de la population à accéder à des services sociaux de base de qualité (éducation, santé, eau potable, assainissement, énergie, etc.). Une partie de la population surtout les femmes, car elles sont les plus touchées par la pauvreté vit dans des conditions socio-économiques difficiles. Les jeunes qui sont les plus nombreux et qui constituent la force productive vivent dans un sous-emploi qui ne fait que les maintenir dans les liens de la pauvreté. D'où la réalisation des actions ci-après : faciliter l'accès des femmes aux crédits AGR, valoriser les PFNL en dotant les femmes de matériels de cueillette, de transformation et de commercialisation, réaliser des aménagements agricoles pour les femmes et les jeunes, faciliter l'apprentissage et la formation professionnelle des jeunes et leur accès au crédit.

En effet, les données terrain montrent que plus de la moitié des productions agricoles est destinée à la commercialisation. Des actions telles que la mise en place d'un système de warrantage pourrait permettre aux producteurs de mieux gérer leurs productions. À cela, s'ajoutent les difficultés d'accès aux services sociaux de base : santé, éducation, logement décent, eau potable et assainissement qui sont les principaux indicateurs de la pauvreté.

L'évolution de la courbe de la pauvreté ne semble pas baissée dans la commune, tout comme dans la région, la grande majorité des ménages pratique toujours une agriculture de subsistance. Donc, en plus d'améliorer l'accès des populations à des services sociaux de qualité, il faut aller vers une production agro-sylvo-pastorale tournée vers le marché c'est-à-dire, créer des micros entreprises rurales. Pour cela, l'appui des producteurs avec un accompagnement technique de qualité, la mise à disposition d'intrant de qualité, d'équipements modernes et d'infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation est indispensable. Toutefois, la réussite de la mise en œuvre de ces actions est conditionnée au désenclavement de la commune ainsi que des villages.

Carte n°3 : Infrastructure socio-économique de la commune de Yaho



9. ORGANISATION ET GOUVERNANCE LOCALE

9.1. Organisation et ressources humaines

9.1.1. Organigramme de la Commune de Yaho

Le fonctionnement actuel de la mairie de Yaho est structuré autour de l'organisation suivante :

- le Maire
- le Secrétariat Général
- les services techniques rattachés, qui comprennent l'état civil, la comptabilité, le secrétariat et le service foncier rural.

Comparé à l'organigramme type des communes rurales, on note l'inexistence de certains services que sont le service de la régie des recettes, le service technique municipal et le service des affaires transférées.

9.1.2. Organisation et fonctionnement du conseil municipal

9.1.2.1. Organes et attributions

Aux termes de la loi 055/2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général de collectivités territoriales, les organes de la commune (article 219) sont :

- Le Conseil municipal est l'organe délibérant ;
- Le Maire assisté de ses adjoints est l'organe exécutif.

Le Conseil municipal, composé de l'ensemble des conseillers municipaux élit en son sein le Maire et les adjoints. Il est institué au sein du Conseil Municipal quatre (04) commissions permanentes qui sont :

- La commission « affaires générales, sociales et culturelles » ;
- La commission « affaires économiques et financière » ;
- La commission « environnement et développement local » ;
- La Commission « aménagement du territoire et gestion foncière ».

Il est institué dans chaque village, autre que le chef-lieu, un Conseil Villageois de Développement (CVD) conformément à l'article 222 du CGCT. Pour ce qui est des attributions, le Conseil municipal a trois (03) types d'attributions qu'il exerce sous forme de compétence à savoir :

- Les compétences en matière de délibération ;
- Les compétences en matière d'avis ;
- Les compétences en matière de contrôle.

9.1.2.2. Composition

Vingt conseillers forment le Conseil Municipal de la Commune rurale de Yaho. Ces conseillers sont issus d'une seule formation politique, le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP). Deux des conseillers Conseil Régional de la Boucle du Mouhoun. Il s'agit d'un homme et d'une femme.

La répartition des membres du Conseil Municipal selon le genre indique une prédominance des hommes (70%). L'âge moyen des conseillers est de 45ans. Au niveau de l'exécutif, seule la première adjointe est une femme. Les quatre présidents des commissions permanentes sont tous des hommes, d'où une faible représentativité des femmes au niveau des instances dirigeantes.

9.1.2.3. Niveau d'instruction des conseillers

Le niveau d'instruction dans la commune de Yaho est relativement bon. En effet, 20% des conseillers municipaux ne sont pas instruits, 10% sont alphabétisés. Ceux qui sont scolarisés représentent de façon globale 70% du conseil. Parmi ces derniers, 25% ont un niveau supérieur, 30% un niveau secondaire et 15% un niveau primaire.

9.1.2.4. Fonctionnement du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de Yaho a régulièrement tenu ses sessions comme prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit 4 sessions ordinaires par an. Ainsi, depuis 2015, le conseil municipal a enregistré annuellement quatre (04) sessions ordinaires. Deux sessions extraordinaires ont été organisées au cours des années 2015 et 2016. Les procès-verbaux de sessions et de délibérations sont les documents qui attestent respectivement la tenue régulière des sessions et des décisions prises lors des sessions. Ces documents existent pour l'ensemble des sessions organisées.

Les conseillers sont informés de la tenue des sessions par des convocations signées du Maire, transmises par voie de circulaires, par appels téléphoniques ou par radiodiffusion. Les populations sont, quant à elles, informées par voie de circulaire, d'affiche et de radiodiffusion. Les Conseils Villageois de Développement institués par le Code général des collectivités territoriales et créés dans chaque village de la commune, sont placés sous l'autorité du Conseil Municipal et ont pour missions de :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communaux de développement ;
- Participer aux différentes commissions mises en place par le Conseil Municipal pour la gestion et la promotion du développement local ;
- Contribuer à la promotion du développement local dans le village.

Pour ce qui est du fonctionnement du Conseil Municipal, il faut noter que l'insuffisance de formation sur leurs rôles et tâches a une incidence négative sur le fonctionnement et le dynamisme de cet organe. Certains maillons comme les commissions permanentes fonctionnent à peine.

9.1.2.5. Fonctionnement de l'exécutif du Conseil Municipal

Au niveau de l'exécutif, le **Maire** est Officier d'état civil et officier de police judiciaire, il préside le Conseil et est chargé de l'exécution des délibérations. Il convoque et préside les différentes sessions et rencontres. Ordonnateur du budget, il en assure l'exécution et approuve les mandats. Il est responsable de la signature de tous les actes administratifs de la Mairie. Il est assisté dans ses tâches par deux adjoints auxquels il a délégué certains services :

- **Le 1^{er} adjoint au Maire**, supplée le Maire lors des sessions et les préside en cas d'empêchement du Maire. Officier d'état civil, il a délégation de signature accordée par le Maire. A ce titre, il officie les mariages et signe les actes de naissance, les ordres de mission, les invitations et les convocations des conseils et réunions. Il représente le Maire à certaines rencontres ; Il s'occupe aussi des questions liées à l'alphabétisation ;
- **Le 2^{ème} adjoint au Maire** est également Officier d'État civil. Il a également une délégation de signature accordée par le Maire.

L'exécutif a reçu des formations pertinentes pour renforcer ses capacités. En effet, les formations reçues ont pour ambition d'améliorer leur leadership, leur capacité de mobilisation des ressources, leur capacité de gestion des conflits et leur capacité à assurer la fonction d'officier d'état civil. Les précisions sur les formations reçues par le conseil municipal sont données dans le tableau ci-après.

Tableau 18. Situation des formations reçues par le Maire et de ses adjoints

Poste	Niveau d'instruction	Formations continues reçues	Formations souhaitées
Maire	Universitaire	- Gestion des collectivités et management - Élaboration des budgets - Mobilisation des ressources - Accroissement de l'assiette fiscale	- Développement local ; - Plaidoyer et mobilisation de ressources externes - Gestion des conflits - Gestion des conflits fonciers
1 ^{er} adjoint au maire	3 ^{ème}	- État civil - Maitrise d'ouvrage - conflit foncier - développement local - plaidoyer - gouvernance locale - fond populaire de développement des collectivités	- Gestion des collectivités et management - Élaboration des budgets - Mobilisation des ressources - L'Accroissement de l'assiette fiscale - État civil /Célébration des mariages - Leadership et techniques de communication
2 ^e adjoint au maire	Alphabétisé	- Gestion des pistes à bétail - Suivi évaluation de projets et programmes	- Gestion des collectivités et management - Élaboration des budgets - Mobilisation des ressources - L'Accroissement de l'assiette fiscale - État civil /Célébration des mariages - Leadership et techniques de communication

Source : Diagnostic institutionnel de la commune de Yaho, mars 2018

9.1.2.6. Fonctionnement des commissions permanentes

En application des dispositions de l'article 221 de la loi n°055-2004, le conseil municipal a mis en place les trois commissions permanentes. La n°065-2009/AN du 21 décembre 2009 portant modification de la loi N° 055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code général des collectivités territoriales en son article 221 crée une quatrième commission. Le Conseil Municipal de la commune de Yaho compte de nos jours quatre commissions permanentes que sont :

- la commission « affaires générales, sociales et culturelles » ;
- la commission « affaires économiques et financières » ;
- la commission « environnement et développement local » ;
- la Commission « aménagement du territoire et gestion foncière ».

Les commissions permanentes ont en charge l'étude et la synthèse des dossiers confiées par le Maire. Elles éclairent la décision du Maire par l'analyse des questions relevant de leurs domaines de compétences et rendent compte de leurs réflexions au Maire et au Conseil municipal par des rapports. Chaque commission est dirigée par un Président élu.

Aucune de ces quatre commissions n'a pleinement fonctionné depuis le début du mandat. Les causes sont relatives à l'absence de budget de financement du fonctionnement de ces commissions et, de la méconnaissance des rôles et attributions de chaque commission.

9.1.3. Organisation et fonctionnement de l'administration communale

La commune de Yaho dispose d'un organigramme élaboré par elle-même et adopté par le conseil municipal. Elle dispose de cinq services à savoir : le secrétariat général, l'état civil, la comptabilité, le secrétariat et le service foncier rural.

En rapprochant les services disponibles à la mairie de Yaho et l'organigramme type des communes rurales, on note l'inexistence de trois services que sont le service de la régie des recettes, le service technique municipal et le service des affaires transférées. Bien que cinq services existent sur les huit qui sont prévus par l'organigramme type du MATD, les services sont généralement composés d'un seul agent faisant en même temps office de chef de service.

9.1.4. Outils de gestion et d'organisation

La Mairie de Yaho ne dispose pas des outils essentiels d'organisation et de gestion du personnel que sont le manuel de procédures administratives et comptables (qui comprendrait les fiches de poste et d'attente, les fiches d'évaluation). Elle ne dispose pas également de plan de communication. Le plan communal de développement (PCD) qui est le document d'orientation du développement global arrive à termes en 2018. Toutefois, la commune dispose d'un plan quinquennal de développement élaboré en 2016 et qui prend fin en 2020. Ce document de planification sert de tableau de bord pour les investissements en matière de développement.

Le niveau d'informatisation de l'administration communale reste moyen et l'outil informatique est peu maîtrisé par les agents. Néanmoins, chaque service dispose d'un minimum d'outils classiques pour son fonctionnement, même si ces outils ont besoin Organisation de la passation de marché.

Le secrétaire général est la personne responsable des marchés au sein de la Mairie de Yaho. En tant que président de la Commission Communale d'Attribution des Marchés (CCAM), il a en charge l'organisation de la passation des marchés. De façon opérationnelle, le comptable initie sur la base du Plan de passation des marchés, les Dossiers de proposition (pour les prestations intellectuelles) et les Dossiers d'appel d'offres (DAO) pour les prestations de travaux et de fournitures de biens. Ce dossier est ensuite transmis au Contrôle financier pour validation. Si la validation n'est pas autorisée, des corrections sont apportées avant la publication de l'avis à manifestation d'intérêt pour la sélection des prestataires. L'élaboration des lettres d'invitation suivra pour amener les prestataires retenus sur la liste restreinte à soumettre des propositions techniques et financières.

La CCAM intervient dès l'ouverture des manifestations d'intérêt en vue de la constitution de la liste restreinte des prestataires ainsi que l'ouverture et le traitement des propositions techniques en vue de la sélection de l'attributaire définitif du marché. Bien que les membres de la CCAM aient bénéficié de formations en passation de marchés, des difficultés subsistent.

Cela se traduit par un faible taux d'absorption du budget. Aussi, l'absence de manuel de procédures, l'absence de technicien communal pour faciliter le dépouillement des marchés techniques, les allers retours entre la comptabilité et le Contrôle Financier sur certains dossiers, les longs délais de traitement des dossiers par le Contrôle Financier, la défaillance de certaines entreprises, constituent les principales difficultés dans la passation des marchés.

La CCAM fonctionne normalement, mais il est constaté une lenteur dans le processus des marchés, notamment la validation des dossiers (DAO et DP) et la publication des avis et des résultats. Cette lenteur entrave une bonne exécution du budget. Des renforcements de capacités sont nécessaires du fait de l'évolution des procédures et des difficultés de passation de marché constatées.

9.2. Système de communication

Le système de communication actuel de la Mairie peut être présenté avec deux volets. Un système d'information et de communication interne et un système d'information et de communication externe. Les deux sont relativement peu développés et basés sur un nombre réduit d'outils et une absence de ressources humaines spécialisées et responsabilisées à cet effet.

Au niveau interne, les principaux outils d'information/communication utilisés sont les réunions, les rapports d'activités, les circulaires et les notes de service. L'outil de communication bureautique utilisé est le téléphone mobile qui du reste, est privé (propriété du personnel et des conseillers). La Mairie ne dispose pas pour son propre compte de téléphone mobile, de fax, de connexion internet.

En matière de circulation, la communication est à la fois descendante et ascendante et animée par les différents acteurs (Maire, SG, agents, conseillers, CVD). La communication externe concerne celle entre la Mairie et la population et les partenaires. Pour ce volet, les principaux canaux de communication utilisés sont les leaders d'opinion (CM, CVD, chefs religieux et coutumiers...), les sessions du conseil, les lettres, les circulaires, les communiqués, la radio locale. L'un des points forts de ce volet information/communication est l'existence d'une convention avec la radio « La Voix des Balé » qui diffuse les communiqués et couvre les sessions.

Dans les villages, les CVD sont les relais du Conseil Municipal pour la transmission des messages émanant des autorités communales. À travers eux, les populations expriment leurs besoins qui sont transcrits et soumis à l'arbitrage du Conseil municipal. Les sessions sont également des occasions de transmissions des informations aux leaders d'opinions qui y participent afin qu'elles soient relayées aux populations à la base. En matière de recevabilité, un bilan annuel des activités du conseil municipal est présenté à la population qui y est représentée par des personnes-ressources. Par ailleurs, on note une volonté du conseil municipal d'organiser une journée de dialogue communal. Les restrictions budgétaires plombent cette initiative.

9.3. Système de gestion des plaintes et conflits

Les principaux conflits rencontrés dans la commune de Yaho se résument le plus souvent aux conflits fonciers entre agriculteurs et éleveurs liés à la non-délimitation de zones de pâturage et de pistes à bétail. Il existe également des conflits entre autochtones pour les questions

d'usurpation de droit de gestion de la terre. Par ailleurs, beaucoup de conflits fonciers naissent dans les villages entre les migrants et les autochtones du fait de la pression foncière

De plus en plus avec l'orpaillage artisanal, on assiste à des conflits entre propriétaires terriens et les miniers. Les conflits sont d'abord gérés à l'amiable ; si un consensus n'est pas trouvé, les protagonistes se réfèrent à la médiation de la préfecture, de la mairie, ou de certains services techniques. Généralement des solutions sont vite trouvées. On note cependant que la mairie ne dispose pas d'un système formel de gestion des plaintes.

9.4. Ressources financières

9.4.1. Élaboration et exécution du budget

L'élaboration et l'exécution du budget incombe en premier au maire qui en est l'ordonnateur. Il est assisté par le comptable de la mairie qui, en tant que technicien, élabore le projet de budget qu'il soumet à l'approbation du maire, au contrôle financier puis à la délibération et à l'adoption par le Conseil municipal. En effet, aux termes de l'article 226 de la Loi N° 055-2004/AN, le conseil municipal délibère entre autres sur :

- Le budget primitif ;
- Le budget supplémentaire ;
- Le compte administratif et le compte de gestion de la commune ;
- Les taux des taxes et redevances perçues directement au profit de la commune ainsi que le taux des centimes additionnels dont la perception est autorisée par la loi ;
- etc.

La gestion du budget s'effectue en deux parts : le fonctionnement et l'investissement. Elle implique une pluralité d'acteurs. Nous avons au niveau de la mairie, le Maire, le comptable et le secrétaire général auxquels viennent en appui les services du Contrôle financier, du receveur municipal et de la perception.

9.4.2. Mobilisation des ressources propres

Les recettes de la commune proviennent de la mobilisation des ressources relatives :

- Aux taxes superficielles payées par la société minière SEMAFO ;
- Aux taxes de possession de charrettes, de moulin, de tracteurs ;
- Aux taxes sur les agrégats ;
- Aux droits de fourrières ;
- Aux taxes de propriété privée
- Aux amendes sur la divagation des animaux ;
- Aux taxes sur la transhumance ;
- Aux taxes sur les armes ;
- Aux taxes de jouissance, de résidence, d'abattage d'animaux,
- Aux droits de marché et d'établissements commerciaux ;
- À la taxe sur l'organisation de spectacles ;
- À la taxe sur la contribution du secteur informel communément appelée patente ;
- À la vente de timbres ;
- Aux tickets de marché.

L'identification des contribuables se fait suivant la matière imposée :

- In situ (marchés et activités du secteur informel) ;
- Pour les armes, les détenteurs sont identifiés lors des demandes de permis de port d'arme ou de chasse ;

- Les propriétaires de charrettes sont identifiés en collaboration avec les conseillers municipaux et les CVD ;
- Le secteur informel est identifié in situ dans les marchés et dans les lieux de production marchande, mais également lors des demandes de permis provisoire d'occuper un espace.

La principale difficulté rencontrée dans la mobilisation des ressources propres de la commune de Yaho concerne l'incivisme fiscal, la mobilité de certains contribuables, notamment les commerçants ambulants, et la faiblesse de l'assiette fiscale.

9.4.3. Budget communal

➤ Recettes

Le budget communal est alimenté par trois sources à savoir les ressources propres de la commune, l'appui financier de l'État et les appuis financiers extérieurs. Les ressources propres de la commune constituent la principale source de financement de la commune. Elles représentent à elles seules 57% des ressources totales, en considérant le cumul de 2013 à 2017. L'appui extérieur de l'État représente quant à lui 23% et les appuis extérieurs 20%. Les ressources propres de la commune ont atteint, sur ces cinq dernières années, une moyenne annuelle de 192.443.276 FCFA. On note une fluctuation de ces ressources, d'une année à l'autre.

Les ressources financières de l'État ont connu leur pic en 2013 avec 166 806 508 francs et ont connu une régression les années suivantes. Les appuis extérieurs ont suivi la même tendance. Pour ce qui est du budget global, il a connu une baisse entre 2014 et 2015 et est entrain de reprendre une courbe ascendante, même si le niveau reste inférieur à celui de l'année 2013. Sur les cinq dernières années, les ressources financières de la commune ont été globalement décroissantes comme le montre la courbe de tendance sur le graphique ci-dessus. En effet, de 442.166.906 francs en 2013, elles ont été moins de 300.000.000 en 2014 et 2015, et sont restées inférieures à 350. 000.000 entre 2016 et 2017. Toutefois, le niveau atteint par ces ressources est fort appréciable et surtout qu'elles proviennent essentiellement des contributions locales.

La stabilité de ce budget présente un risque, dans la mesure où l'essentiel des recettes propres provient des taxes superficielles versées par la société minière et qui vont être amputées du budget à la fin de l'exploitation.

➤ Exécution du budget

Les recettes prévisionnelles sont très souvent dépassées en témoignent les taux de réalisation des recettes au-dessus de 100%. Le niveau d'atteinte des recettes est très intéressant même si on note une baisse considérable à 62,5% en 2017. À l'inverse, l'exécution budgétaire est assez faible notamment au niveau des investissements où sur la période 2013-2017 on enregistre une moyenne de 34,47%. Les taux de réalisation des dépenses d'investissement de 2013, 2016 et 2017 ont été en dessous de cette moyenne. Cette situation traduit une certaine faiblesse du processus de passation des marchés, qui a pour conséquence un faible taux d'absorption.

Le tableau suivant présente le niveau de réalisation des recettes et des dépenses d'investissement.

Tableau 19. Taux de réalisation des recettes et d'investissement

Année	Taux de réalisation des recettes	Taux de réalisation des dépenses d'investissement
2013	192,99%	26,70%
2014	101%	51,27%
2015	99,73%	44,19%
2016	363,42%	21,20%
2017	62,5%	29%

Source : Diagnostic institutionnel de la commune de Yaho, mars 2018

Conclusion partielle de l'analyse de la gouvernance locale

La gouvernance locale dans la commune de Yaho enregistre une faible performance. Les manifestations de cette faiblesse se remarquent :

- le manque de transcription à jour des PV de sessions dans les registres ;
- le faible fonctionnement des commissions permanentes ;
- l'absence d'un dispositif de gestion des conflits/plaintes au sein de la commune ;
- le faible fonctionnement de cadre de concertations communales,
- une faible mobilisation des ressources internes ;
- la méconnaissance des rôles et attributions de chaque commission ;
- un organigramme non conforme ;
- Le faible taux d'absorption ;
- L'incivisme fiscal ;
- Faiblesse de l'assiette fiscale.

Les causes de ces difficultés se résument comme suit :

- l'insuffisance des moyens financiers ;
- le manque d'appropriation des fonctions de chaque commission ;
- l'absence des services de la régie des recettes et de l'action sociale ;
- la non-application du code du foncier rural (absence de CFV, CCFV, CCFV) ;
- l'absence d'outil efficace pour la communication entre conseillers et avec la population locale ;
- l'absence d'un agent pour prendre en charge les matières transférées;
- la faible capacité interne de la commune à assurer le suivi des projets et le contrôle de qualité des chantiers notamment un technicien génie civil ou génie rural.
- La faiblesse de la procédure de passation des marchés

10. ANALYSE DES PROBLEMES, CAUSES, EFFETS ET DES MESURES A PRENDRE

L'analyse de l'ensemble des secteurs permet de ressortir les problèmes, leurs causes et leurs effets ainsi que des mesures à prendre.

Tableau 20. Synthèse des analyses selon les domaines

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
Milieu physique/Environnement	Faible capacité à gérer durablement et à valoriser son potentiel naturel au profit de développement.	l'absence de stratégies consensuelles et formelles qui régissent les conditions d'accès et d'utilisation des ressources naturelles ;	la restriction et la dégradation des terres utiles aux activités agro-sylvo-pastorales ;	
			la baisse de la fertilité des sols	
		-La non-localisation de l'ODD 15 ; cibles 15.2. -l'absence de stratégie de gestion durable des ressources forestières ; -l'absence de mesures pour limiter la déforestation, la restauration des sols et des forêts dégradées,	-la pollution des terres agricoles et des plans d'eaux ; -la pression foncière de plus en plus forte dans certains villages; -la dégradation des conditions climatiques	
		-la méconnaissance et/ou la faible maîtrise des techniques d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles par les différents acteurs locaux.	-diminution considérable des ressources fauniques non seulement du point de vue des effectifs, mais surtout de la diversité des espèces -Coupe du bois vert -mauvaises pratiques de cueillette des PFNL	

Milieu Humain	la non-prise en compte de façon pertinente des questions de population dans ses stratégies de développement local	-l'absence de politique et de stratégies locales en matière de population ;	la non-maitrise de la dynamique démographique ;	-l'éducation et le développement des compétences des jeunes ; -la promotion de la santé de la reproduction et du bien-être ; -la promotion des droits des jeunes et des femmes - l'autonomisation des jeunes et leur participation à la gouvernance des affaires locales
			la faible implication des femmes dans les processus de prise de décision	
			la mauvaise gestion des flux migratoires vers la commune ;	-
		-l'absence de promotion d'une économie locale soutenue et durable, du bien-être à tous les âges, du plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 3 et 8)	le sous-emploi des jeunes ;	la création d'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ; Réaliser des aménagements agricoles Faciliter l'accès aux crédits Faciliter l'équipement en matériel des jeunes et des femmes

			la faible implication des femmes dans les actions de développement	Réaliser des aménagements agricoles Faciliter l'accès aux crédits Faciliter l'équipement en matériel des femmes
Gestion de l'espace	Faible niveau de mobilisation et de mise à disposition des potentialités en terres et des autres ressources naturelles au service du développement local	la non-application des textes en vigueur sur le régime foncier en milieu rural	-l'insécurité foncière dans les modes de transaction foncière -la dégradation des terres utiles aux activités de développement	
		l'absence ou le manque de dynamisme des structures foncières villageoises	les conflits entre les différents utilisateurs des terres	
		-la non-localisation de l'ODD 5 qui est de « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».	-la précarité des droits fonciers des femmes, des jeunes et des migrants ; -le non-achèvement du crépissage et de la terrasse d'une salle à l'école A de Yaho	
Education	Faible performance du système éducatif	la faible capacité de la commune à gérer les compétences transférées en matière d'éducation	les retards de dotation et l'insuffisance des fournitures scolaires	
		l'absence de stratégies et de structures de gestion des infrastructures scolaires,	-le mauvais état des ouvertures d'un bâtiment à l'école A de Yaho -la dégradation des ouvertures des latrines de l'école B de Yaho, 3 à Kongoba	

		l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de maintenance des infrastructures scolaires,	-le mauvais état du toit et de la sape de 2 salles à l'école B de Yaho -le mauvais état des toits de la sape et des fissures des logements de l'école A de Yaho	
		l'arrivée tardive et l'insuffisance de l'appui de l'État pour la gestion du domaine éducatif	l'insuffisance du personnel (professeurs de mathématique et Physique et Chimie)	
		l'absence et/ou le manque de dynamisme des APE/AME	-l'absence de cuisine à l'école B de Yaho -le manque de latrines à l'école B de Yaho	
		l'absence du service des matières transférées à la mairie	-l'absence d'école dans le village de Grand-Balé ; -l'insuffisance de salles de classe (dans presque toutes les écoles de la commune); -le manque de latrines à l'école B de Yaho ; -le manque d'éclairage	
		l'absence de suivi-contrôle des travaux de construction des infrastructures scolaires	le mauvais état d'un bâtiment à une salle à l'école B de Yaho (sape et ouvertures dégradées, tableau fissuré), sape d'un bâtiment à trois classes à Mina ;	
		la non-localisation de l'ODD 4 ; cible 4.1 Faire en sorte que les filles et	-Faible taux de réussite aux différents examens -Disparité dans les taux de réussite entre filles et	

		les garçons ont un égal accès à un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité qui débouche sur un apprentissage utile	garçons -la limitation des recrutements en 6ème des élèves qui pourtant affluent pour la demande des places en vain,	
Santé	Faible qualité des services de santé	la faible capacité de la commune à gérer les compétences transférées en matière de santé	-l'absence de clôture des centres de santé ; -l'insuffisance du personnel soignant dans les CSPS	
		l'absence de stratégies locales de gestion des infrastructures sanitaires,	-l'absence de ventilation dans les salles d'hospitalisation ; -le mauvais état de la maternité de Fobiri et du dispensaire de Mamou -l'insuffisance et/ou vétusté des tables d'accouchement dans les CSPS	
		l'absence et/ou le manque de dynamisme des COGES,	-le manque de cuisine au CSPS de Mamou -le mauvais état des latrines (toit décoiffé à Mamou), -l'absence de hangars pour les accompagnants des malades ; -le dysfonctionnement de certaines bornes de l'AEPS à Fobiri	
		L'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de	-le mauvais état des logements du personnel à Mamou et à Madou.	

		fourniture de service de santé	-les ruptures permanentes de stock de médicaments	
		l'absence du service dédié des matières transférées au sein de l'administration de la mairie		
		La non localisation des cibles de l'ODD 3 qui sont de « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge		
Eau potable et assainissement	faible capacité des acteurs locaux à exercer efficacement leurs compétences en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement	l'absence de stratégies de gestion des infrastructures d'eau potable et d'assainissement	-l'insuffisance de forage -l'absence de latrine dans beaucoup de ménages -Utilisation mixte hommes animaux -Inégale répartition des forages	
		l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de fourniture en eau potable et en assainissement	Insuffisance de latrine	
		le manque de dynamisme des AUE	-le faible taux de recouvrement des redevances -la fréquence des pannes de forage	
		l'absence du service des matières transférées et du service technique municipal à la	la mauvaise qualité de certaines marques de pompes	

		mairie		
		-l'absence de localisation des cibles de l'ODD 6 ; cible 6.1 qui sont de « assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable » -l'absence de localisation des cibles de l'ODD 6 ; cible 6.2 : « assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air »	persistance de la défécation en plein air	
Agriculture	Faible productivité agricole	l'absence de stratégies locales pertinentes de promotion de l'agriculture de manière générale	le manque d'équipements et d'intrants	
		les pratiques de gestion des terres inadaptées en lien avec le contexte (dégradation des conditions climatiques, forte démographie, etc.)	-la non-maîtrise des nouvelles pratiques agricoles, -l'insuffisance de terres cultivables -conflits agriculteurs et éleveurs.	
		l'absence de mécanisme de conservation des récoltes et de leur commercialisation	-le manque de magasin de stockage -Dégradation de magasin de stockage	

		on aux périodes indiquées	-le manque de circuit de commercialisation	
		l'endettement d'une proportion importante des producteurs qui ne leur permet pas d'accéder aux intrants et aux fertilisants	le faible accès du monde agricole aux crédits	
		l'utilisation non maîtrisée des pesticides et des herbicides	la baisse de la fertilité des sols	
		l'absence de localisation des cibles de l'ODD 2 qui sont de « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable».		
Elevage	Faible performance de la productivité	Absence de stratégies locales pertinentes de promotion de l'élevage de manière générale,	-l'insuffisance d'équipements pastoraux (parcs de vaccination) aux normes -Insuffisance de point d'eau pour le cheptel -L'insuffisance des moyens d'encadrement -Existence d'épizooties	
		Système de production inadaptée en lien avec le contexte (dégradation des conditions climatiques, forte démographie, etc.)	-Non-respect des pistes à bétail -Existence de conflits récurrents agriculteurs-éleveurs -Insuffisance de pâturage	

		<ul style="list-style-type: none"> -Absence de localisation des cibles de l'ODD 2 -2.3 l'absence de systèmes innovants de production permettant de doubler la productivité de l'élevage et les revenus des petits producteurs -2.4 la non la viabilité des systèmes d'élevage qui permettent d'accroître la productivité et la production, et contribuent à la préservation des potentiels en ressources naturelles la commune (pâturage, eaux de surface 	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance de formation des organisations d'éleveurs -Insuffisance du personnel technique d'encadrement 	
Commerce	Faible performance	l'absence de stratégies locales pertinentes de promotion du commerce	<ul style="list-style-type: none"> -Absence de marché bien organisé -Difficultés d'accès aux crédits pour les commerçants -Forte prédominance de l'informel -Insuffisance de boutiques communales -Absence de latrines publiques dans les marchés 	
		le mauvais état des voies de communication	Faible fréquentation des marchés par les grands commerçants	

			Faible niveau d'échange avec l'extérieur	
Gouvernance locale	Faible performance de la gouvernance locale	l'insuffisance des moyens financiers	-Faiblesse de l'assiette fiscale. -le faible fonctionnement de cadre de concertations communales	
		le manque d'appropriation des fonctions de chaque commission	-un organigramme non conforme -la méconnaissance des rôles et attributions de chaque commission -le faible fonctionnement des commissions permanentes	
		l'absence des services de la régie des recettes et de l'action sociale	-une faible mobilisation des ressources internes -L'incivisme fiscal	
		la non-application du code du foncier rural (absence de CFV, CCFV, CCFV)	l'absence d'un dispositif de gestion des conflits/plaintes au sein de la commune	
		l'absence d'outil efficace pour la communication entre conseillers et avec la population locale ;	le manque de transcription à jour des PV de sessions dans les registres	
		l'absence d'un agent pour prendre en charge les matières transférées		

		la faible capacité interne de la commune à assurer le suivi des projets et le contrôle de qualité des chantiers notamment un technicien génie civil ou génie rural.		
		La faiblesse de la procédure de passation des marchés	Le faible taux d'absorption	

CONCLUSION

Le processus en cours, d'élaboration du troisième plan communal de développement de Yaho, se déroule de manière participative et inclusive et est marqué par une forte implication des populations locales et un intérêt accru des autorités communales.

Le diagnostic participatif a permis de faire un état des lieux des différents secteurs de planification de la commune et d'identifier les atouts et les principaux problèmes qui minent son développement socio-économique durable. Il a ainsi débouché sur la détermination des principaux problèmes, causes, effets et des mesures à prendre.

La prochaine phase du processus devra permettre, à partir d'une analyse approfondie des problèmes de la commune, de formuler les orientations stratégiques du futur PCD, le plan d'action quinquennal ainsi que la stratégie de mise en œuvre et de suivi évaluation du PCD.